



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 26 juin 2003, à 20H15
à la Salle de Spectacles

4^{ème} séance 2003

Séance du jeudi 26 juin 2003

Présidence de M. Gilbert Nicolas, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse ainsi qu'au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

62 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Danielle Ayer
Verena Berseth Hadeg
Arielle Bonzon
Gisèle Martin
Denise Schmid

MM. Jean-Jacques Aegerter
Jean-Claude Blanchard
Pierre Borloz
François Delaquis
Eric Flaction Rouvière
Jean-Pierre Glaus
Alexandre Goedecke
Vincent Keller
Jacques Studer
Pierre Trenz
Raymond Vincent

Sont absent(e)s :

Mme Suzanne Sisto-Zoller

M. Michel Grenacher

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. **M. le**

Président déclare la séance ouverte.

M. P. Mettraux (rad.) : Je pense qu'il faudrait ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, lors de notre dernière séance, nous avons enregistré la démission de notre huissier ; par conséquent, conformément à l'art. 14 de notre règlement, je propose d'ajouter un point, afin que nous puissions nommer un huissier pour que notre Conseil ne soit pas orphelin suite au départ de Monsieur Jimmy Bornand.

M. le Président : Si à l'ordre du jour aucun point n'est mentionné pour la nomination d'un huissier, c'est parce que dans les communications de la Présidence j'y fais référence, c'est-à-dire que j'attends des propositions, pour la séance du 11 septembre, de personnes pouvant assumer cette tâche, et qu'il aurait été bon de pouvoir nommer deux personnes, ceci afin de pouvoir mieux assumer la suppléance en cas de besoin. Je ne sais pas si ce soir nous avons déjà peut-être des propositions pour pouvoir y donner suite, en tout cas aucun membre de ce Conseil ne m'en a informé avant la séance de ce soir.

M. P. Mettraux (rad.) maintient son adjonction au point 7 de l'ordre du jour, soit

- **un point 7a) Nomination d'un huissier**

M. le Président soumet cette modification de l'ordre du jour au vote ; c'est à la majorité des membres présents que le point 7 devient :

7. Nominations

- a) *d'un huissier*
- b) *de 2 délégués au conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.*

L'ordre du jour sera donc suivi tel que modifié.

O R D R E D U J O U R

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2003.
2. Démissions - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Nominations
 - a) d'un huissier
 - b) de 2 délégués au conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
8. Pétition "Un espace vert protégé pour nos enfants"
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteure.
9. Préavis No 23 :
Admission de 9 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.
10. Préavis No 24 :
Reconstruction du collecteur intercommunal E.U. à Chavannes-près-Renens,
au lieu-dit "La Mouline".
M. Jean-François Clément, président-rapporteur.
11. Préavis No 25 :
Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble "C4"
En Plan Léman.
M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.

12. Comptes communaux - Exercice 2002 :
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP,
 - c) de la Commune de Renens,Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
13. Gestion - Exercice 2002 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
M. Paul Mettraux, président-rapporteur.
14. Préavis No 26 :
Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Dépôt du préavis - discussion préalable.
15. Préavis No 27 :
Service voirie-espaces verts - Renouvellement d'un tracteur avec tondeuse ventrale. Dépôt du préavis - discussion préalable.
16. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2003

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité et une abstention (M. M. Scala, candidat de la liste complémentaire socialiste, n'avait pas reçu le matériel pour la séance du 26 juin 2003).

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

0. Démissions - Assermentations

En date du 10 juin dernier, le Bureau du Conseil communal, par son Président, a reçu la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Pierre Boss (AeC) :

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre bonne note de ma démission du Conseil communal de Renens, après dix ans de mandat électif, ceci avec effet au 30 juin 2003 et vous prie de bien vouloir en informer le Conseil. Mes motivations sont d'ordre multiple, mais avant tout j'ai désormais besoin de plus de temps pour mes activités professionnelles en plein développement.

Actuellement j'ai en charge, au sein du groupe Arc-en-Ciel, la commission de gestion, la CISE et la commission du Feu, représentations qui seront repourvues au sein du groupe.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Signé : Pierre

Boss M. le Président déclare, suite à la démission enregistrée, que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP qu'est élu en remplacement de Madame Nadine Cherpit, Monsieur Michele Scala, candidat de la liste complémentaire du groupe socialiste.

Il prie ensuite Monsieur Michele Scala de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite cette dernière, ainsi que le public, à se lever.

M. François Delaquis (soc.), excusé, sera assermenté lors de la séance du mois de septembre.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Monsieur Michele Scala** (soc.) de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de **Monsieur Michel Christinat** (soc.) de la commission de gestion, datée du 15 juin 2003 :

Monsieur le Président,

La commission de gestion fatigue. Les trop nombreuses séances de préparation et de rédaction éclaircissent les rangs et ne produisent que peu de résultats solides. Le manque de hauteur de d'analyse est trop loin de ma façon d'évoluer et de travailler, les questions restent au niveau de courtes pâquerettes.

Espoir et illusion perdus, je me retire donc. Mes charges professionnelles actuelles freinant solidement mon endurance au sein de la commission de gestion, il vaut mieux stopper.

Et des phrases municipales telles que "... n'en dis pas trop, laisses-leur des questions pour l'année...", ou encore "... les invalides n'ont qu'à baisser la tête pour passer sous la barrière" sont proches de la bêtise, mais démontrent une fois de plus l'esprit qui règne parmi certains ! Ce n'est pas nouveau, j'espère que la commission de gestion saura, une fois, réagir à cela.

Ainsi donc, ma démission de la commission de gestion sera effective dès le rapport de l'an 2003 voté par le Conseil communal.

Avec mes amicales salutations.

Signé : Michel Chritinat

M. le Président indique également qu'il a reçu, en date du 16 juin 2003, la démission de la commission de naturalisation de **M. Olivier Barraud** (soc.) :

Monsieur le Président,

Malgré une motivation toujours aussi marquée pour le domaine des naturalisations, j'ai décidé de vous présenter ma démission de cette commission. Mon intérêt pour d'autres tâches au sein du Conseil communal est la principale raison de ce renoncement.

Mon bref passage dans la commission des "natu" m'a apporté une riche expérience, tant sur le plan humain que sur le fonctionnement de notre bureaucratie helvétique. Je tiens à remercier l'ensemble des commissaires pour leur accueil, leur collaboration et leur gentillesse.

Je vous prie de prendre acte de cette démission et vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Signé : Olivier Barraud

M. le Président indique que selon le règlement du Conseil communal les deux sièges à la commission de gestion et celui de la commission de naturalisation restent acquis au groupe politique.

Une personne sera nommée pour la commission de gestion (groupe Arc-en-Ciel) et une autre (groupe socialiste) sera nommée pour la commission permanente de naturalisation lors de la séance du conseil communal du 11 septembre 2003.

3. Communications de la Présidence

M. le Président remet au nom du Conseil communal une petite attention à l'huissier du Conseil communal, Jimmy Bornand, avant son départ à la retraite, sous les applaudissements de la Salle.

M. le Président précise que :

- Suite à la démission de notre huissier, il prie les membres du Conseil communal de préparer une ou plusieurs propositions, afin de pouvoir nommer un nouvel huissier. Il semblerait opportun de désigner directement 2 personnes, soit un huissier et un huissier adjoint (ou suppléant) au point 7a).
- Les membres du Conseil communal ont reçu une communication écrite, cette communication traite d'informations en rapport avec les élections fédérales et la mise en œuvre du droit de vote des étrangers.

D'autre part, M. le Président souhaite par ces quelques mots remercier les organisateurs des journées festives des 19, 20 et 21 juin, Bicentenaire du Canton de Vaud et Fête multiculturelle pour le bon déroulement et la bonne humeur qui ont prévalu lors de ces journées - il faut le dire très chaudes - encore une fois merci.

M. le Président informe du dépôt de :

- Motion "planification scolaire à Renens" présentée par M. J.-M. Dupuis pour la commission d'étude du préavis No 25 - Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble C4 - E n Plan Léman.
- Interpellation de Mme N. Dupont (rad.)
- Interpellation "poste de Renens Village", Mme K. Cler Ulloa (F.r.)
- Questions de Mme M. Bandelier (soc.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 16 de l'ordre du jour "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je ne sais pas si je réagis un peu tard, mais il y a quelque chose qui me chicane dans le point qu'on ajouté 7a). Cela me fait penser que dans la commission de gestion on n'arrête pas de se demander si pour tel poste, pour telle nouvelle personne qu'on engage on a bien mis le poste au concours, etc... et puis là, on a une sorte d'élection, alors que personne ne savait d'avance qu'il y aurait une élection sauf M. P. Mettraux !

Je ne sais pas si sans ça on aurait eu beaucoup de candidat, mais on va élire des gens qui savaient qu'il y aurait une élection d'huissier, alors que le restant de la population ne le savait pas cela me chicane, cela ne me paraît pas normal.

M. le Président : Il est clair que si on nomme un huissier cette fois, il est possible de nommer un huissier adjoint(ou suppléant) lors d'un prochain conseil.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) souhaite que l'on revienne sur la modification du point 7 et que l'on annule le point 7a) "Nomination d'un huissier", étant donné que la procédure n'est pas correcte.

M. le Président : Je suis quelque peu ennuyé, car nous nous trouvons au point 3 de l'ordre du jour "Communications de la Présidence" et non plus à l'adoption de l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Leyvraz souhaite annuler le point ajouté - 7a) - point qui a été accepté à la majorité des membres présents

Comme nous sommes en démocratie, ce conseiller réagit un peu tard peut-être, néanmoins, revenons en arrière soit sur l'adoption de l'ordre du jour.

Après un vote à main levée, la majorité des membres du Conseil communal accepte de revenir sur l'élaboration de l'ordre du jour.

M. le Président reprend la discussion à : "Adoption de l'ordre du jour".

M. P. Mettraux (rad.) : Je crois qu'on peut regretter que ce point n'ait pas été mis à l'ordre du jour, mais on nous a annoncé la démission de M. Jimmy Bornand lors de la dernière séance du Conseil communal, on l'a remercié et ce soir on doit être conséquent avec nous même, avec notre règlement d'une part.

L'huissier doit commencer son travail avant le début de la séance - préparation de la salle, installations des micros, etc..). Mon souhait était de présenter Monsieur François Tabanyi, qui est actuellement le remplaçant de M. Jimmy Bornand et qui a fait son travail avec beaucoup de compétence pendant de nombreuses années - remplacement de l'huissier lors de maladie/vacances.

D'autre part, le fait de nommer un deuxième huissier à la prochaine séance n'est pas gênant. Mais formellement mon intention était, dans la continuité de la gestion de ce poste d'huissier, je demande donc aux membres du Conseil communal de suivre ma demande, c'est-à-dire maintien du point 7a) "Nomination d'un huissier".

M. J.-F. Clément (soc.) : En effet, on perd un huissier expert, mais on a un huissier remplaçant. Je propose que ce soir on s'attache à la forme du remplacement. Que l'on revoie éventuellement si le cahier des charges reste le même et qu'il y ait une ouverture et une transparence par rapport à ce poste ; que cela ne soit pas fait d'une manière soudaine et sans transparence. Ce que demandait aussi M. J.-P. Leyvraz c'est aussi que les gens puissent savoir qu'il y a un poste à repourvoir, qu'il y ait quelques candidats ceci n'exclut nullement la candidature de M. Tabanyi, qui pourrait être un excellent huissier par ailleurs.

Je propose donc le maintien du point 7a) "Nomination d'un huissier" à l'ordre du jour comme proposé par M. P. Mettraux.

M. G. Stöckli (soc.) : Le fait même que j'intervienne après mon chef de groupe montre bien qu'on est pris par surprise et que je ne vois pas de raison majeure à ce qu'on accélère la procédure et que l'on procède ce soir même à une nomination qui n'a pas été prévue à l'ordre du jour.

On a un huissier remplaçant et bien il fonctionnera la fois prochaine. On se donne ainsi au moins la possibilité dans les groupes de discuter non seulement de la candidature du remplaçant mais également de son éventuel adjoint.

On a besoin d'un peu de temps pour savoir à qui nous devons accorder nos suffrages à partir du moment où il pourrait y avoir deux places à repourvoir et dans ces conditions j'estime qu'il n'y a absolument aucune urgence.

Je propose qu'on revienne sur ce point lors de la séance du mois de septembre prochain.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** intervient : Une modification de l'ordre du jour a été demandée par M. P. Mettraux, quelque peu appuyée par M. J.-F. Clément, réfutée par M. G. Stöckli, commentée par M. J.-P. Leyvraz, je vous propose donc de passer au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour par rapport à la modification proposée et présentée par M. P. Mettraux.

➤ **Résultat du vote** : l'adjonction du point 7a) est refusée. L'ordre du jour sera donc suivi tel quel a été élaboré pour la séance, soit :

O R D R E D U J O U R

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2003.
2. Démissions - Assermentations.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Nomination de 2 délégués au conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

8. Pétition "Un espace vert protégé pour nos enfants"
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteure.
9. Préavis No 23 :
Admission de 9 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.
10. Préavis No 24 :
Reconstruction du collecteur intercommunal E.U. à Chavannes-près-Renens, au lieu-dit "La Mouline".
M. Jean-François Clément, président-rapporteur.
11. Préavis No 25 :
Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble "C4" En Plan Léman.
M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.
12. Comptes communaux - Exercice 2002 :
 - a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,
 - b) de la Commission intercommunale de la STEP,
 - c) de la Commune de Renens,Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
13. Gestion - Exercice 2002 :
Rapport de la commission de gestion.
Adoption de la gestion.
M. Paul Mettraux, président-rapporteur.
14. Préavis No 26 :
Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
15. Préavis No 27 :
Service voirie-espaces verts - Renouvellement d'un tracteur avec tondeuse ventrale.
Dépôt du préavis - discussion préalable.
16. Propositions individuelles et divers.

M. le Président est désolé de ce contretemps. En effet, il souhaite demander sous le point 3 "Communications de la présidence" de réfléchir et d'arriver avec des propositions. Il est clair que des propositions peuvent être faites en même temps qu'un cahier des charges et ceci est très important. C'était d'ailleurs la décision du Bureau du Conseil et c'est pour cette raison que cette nomination n'apparaissait pas à l'ordre du jour.

Il est évident que pour accepter la nomination d'un huissier, il faut que le candidat soit présent pour qu'il puisse accepter sa charge, je pense que le fait de supprimer le point 7a) tel qu'il avait été proposé est une bonne chose.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée et lui souhaite une agréable soirée estivale.

M. P. Petter, conseiller municipal, propose au membre du Conseil communal de modifier le point No 7 de l'ordre du jours et de nommer 3 délégués au lieu de 2 délégués.

En effet, il se trouve que lors d'une récente conférence des directeurs de police de la région de l'Ouest lausannois, il a été fait la proposition que Renens siège au Comité de direction.

De ce fait, pour éviter qu'au mois de septembre le conseil communal doive à nouveau désigner un délégué au conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, la Municipalité vous propose d'en désigner ce soir directement 3, étant donné que Renens doit avoir 3 délégués.

M. O. Golaz, conseiller municipal, fait la promotion d'un CD "Renens Carrefour des Musiques. Cette compilation est une idée de la Municipalité et du service "Culture-Jeunesse-Sport ; elle regroupe des sociétés locales de Renens, telles que le Chœur de dames, le Chœur Garcia Lorca, Mme Christine Sartoretti, claveciniste et bien d'autres.

Ce CD est disponible au service "Culture-Jeunesse-Sport", ainsi que dans certains commerces de Renens au prix de Fr. 25.--.

Mme M. Huguenin, conseillère municipale, signale que l'on peut se procurer au service communal de "Sécurité sociale" aussi bien le rapport de la CISE - dont un exemplaire est remis ce soir à chaque conseillère et conseiller présent - que le journal "Dis-moi d'où tu viens et raconte-moi Renens" - journal de l'exposition organisée conjointement par la CISE et deux classes du Collège du Léman.

M. R. Bovier, conseiller municipal : Dans le courant de l'hiver 2002-2003, la Municipalité a organisé huit séances d'informations relatives à la mise en place des zones 30. Ces dernières se sont déroulées dans une ambiance positive et constructive.

- **pour la zone 1**, du Château et l'extension de celle du Village, 40 personnes étaient présentes ;
- **pour la zone 2**, quartier des Biondes, 18 personnes ;
- **pour la zone 3**, aux Baumettes, 21 personnes ;
- **pour la zone 4**, Pierregrosse, Mont-Robert, 44 personnes ;
- **pour la zone 5**, avenue de Longemalle 11 personnes ;
- **pour la zone 6**, qui correspond à la zone de rencontre des Pépinières, 19 personnes ;
- **pour la zone 7**, seules 5 personnes se sont déplacées
- **pour la zone 8** qui concerne la modération des avenues de Saugiaz et du 1^{er}-Mai, 33 personnes nous ont consacré un bout de soirée.

Ainsi, 191 citoyens, dont 30 conseillers communaux se sont intéressés aux projets de mise en place de zones à modération du trafic dans leur quartier.

Le calendrier complet de la concrétisation de ces projets n'est pas encore définitivement établi, car il est surtout en fonction des possibilités financières de la Commune et des priorités que la Municipalité fixera dans le courant de l'automne. Cependant un préavis relatif à la zone 30 du Village et à la zone de rencontre des Pépinières sera déposé cette année encore.

Plan général d'affectation (PGA)

Remarques suite à la consultation publique préalable

Du 20 novembre au 20 décembre 2002, le PGA et son règlement d'application (RPGA) ont été présentés au public.

- Une soixantaine de personnes ont visité l'exposition, y compris les invités qui ont pris part au vernissage.
- Trois entités ont sollicité une visite commentée. Ce sont : la SICOL, le groupe Fourmi-Rouge et le service technique de la Commune de Prilly.

Diverses personnes ou entités ont formulé des remarques que l'on peut résumer de la manière suivante :

- La Commune de Lausanne demande d'accorder une attention particulière à la zone de Malley, placée en zone réservée, pour tenir compte des activités industrielles existantes.

Les résultats du Concours Européen permettront de définir les affectations futures.

- La Commune de Prilly s'attache également au sort de la zone de Malley et signale deux erreurs de limites des constructions dans le quartier de Florissant. Les plans seront corrigés en conséquence.
- L'Association des Transports et Environnement (ATE) fait des remarques concernant la conformité de la fixation des degrés de sensibilité au bruit et propose également la création de quartiers sans voitures, comme cela se fait dans d'autres pays. Elle attache une grande importance aux mesures destinées à faciliter la circulation des deux-roues.

Des propriétaires privés ont également fait des remarques intéressantes relatives à la constructibilité de leur bien-fonds, à la création d'une pénétrante verte dans le quartier de Sous-Biondes ou à la circulation des véhicules et des piétons dans le cadre du projet du centre ville.

Le stade suivant est la soumission du dossier à l'Autorité cantonale pour examen préalable, la finalisation des remarques puis l'enquête publique, le préavis au Conseil communal et l'approbation définitive du Canton.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : La Municipalité souhaite vous annoncer que, d'entente avec Monsieur le Président du Conseil communal, la séance du 11 septembre prochain commencera à 20h15 par une information sur trois sujets d'actualité :

- en relation avec la situation financière difficile de la commune les priorités définies par la Municipalité pour le budget 2004 et le plan des investissements ;
- le mécanisme de la bascule d'impôt entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et ses conséquences pour la Commune de Renens ;
- l'état d'avancement de la révision totale du statut du personnel et les décisions prises à ce sujet.

Dans les semaines qui suivront, interviendront les préavis proposant les décisions y relatives à prendre par le Conseil communal . le délai pour décider l'arrêté d'imposition a d'ores et déjà été reporté au 15 novembre par le Conseil d'Etat.

D'autre part, il nous faut prendre, ce soir, congé de Jimmy Bornand, huissier du Conseil communal.

La Municipalité s'associe au Conseil communal pour rendre hommage à celui qui depuis 1989 met tout en œuvre pour que nos séances se déroulent dans d'excellentes conditions.

C'est en effet le 19 décembre 1989, lors de l'installation des nouvelles autorités communales que, Jimmy, tu as repris ce poste des mains de Gustave Crausaz. C'est la présidente Nell Reding qui procéda à la succession et ton premier président fut en 1990 François Delaquis. Tout cela semble lointain... c'est vrai 13 ans se sont passés.

Ta disponibilité est reconnue et appréciée de toutes et tous, grâce à toi les paroles définitives et à chaque fois historiques prononcées dans cette salle sont entendues de tous, y compris de celles et ceux qui suivent nos débats à la maison, devant leur poste de télévision. En effet que deviendrait un parlementaire, dont le rôle est sans aucun doute de parler, si le micro restait muet ? et tu nous l'as souvent rappelé, il faut dire "bonjour" au micro !

Merci Jimmy pour ces années au service du Conseil communal. Nous te souhaitons de pouvoir réaliser tes envies de voyages et pour cela une bonne santé pour toi et pour Lucie, que cette nouvelle vie vous permette de réaliser vos rêves.

Nous avons appris que tu souhaites compléter ton installation informatique, voici quelques bons utiles à cet effet.

Bonne retraite, Monsieur l'Huissier !

Applaudissement.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : C'est à propos de la campagne de sensibilisation sur la propreté en Ville de Renens dont fait acte le communiqué de la Municipalité.

Je suppose que cette campagne fait suite à la motion déposée par mes soins sur le sujet et également à l'entretien que j'avais eu avec Monsieur le conseiller municipal Michel Perreten. J'insiste sur le fait que nous étions tombés d'accord sur la nécessité de faire une campagne dans plusieurs langues , choisies parmi les 5 ou 6 les plus parlées, afin de toucher la majorité de la population de Renens.

Par ailleurs, et après réflexion et discussion sur cette motion, je profite pour vous demander s'il y aurait moyen, ponctuellement pour des actions précises de proximité d'augmenter le poste à 10 % de la personne qui se charge déjà d'un travail de sensibilisation sur le compost dans notre commune ?

M. M. Perreten, conseiller municipal, affirme que cette campagne fait effectivement référence à la discussion qu'il avait eue avec la motionnaire. Il s'avère que lieu de faire traduire des textes dans certaines langues étrangères, il sera fait appel à l'agence Equateur, M. Philippe Rovelli, afin d'obtenir des "pictogrammes", c'est-à-dire des dessins explicatifs.

Mme B. Forestier (lib.) se réfère aux communiqués de la Municipalité et plus précisément aux points 1 et 7 de la première page concernant les "Vitabris".

Deux questions sont posées à la Municipalité :

- Peut-on obtenir le règlement sur l'utilisation et la location des cantines et "Vitabris" ?
- Sera-t-il indiqué sur ledit règlement qui pourra obtenir la gratuité des "Vitabris" et pour quelles utilisation ?

M. O. Golaz, conseiller municipal, indique qu'il sera mis à disposition des sociétés locales un règlement concernant l'utilisation et la location des cantines et "Vitabris". Il faudra donc se référer à ce document pour obtenir toutes les informations nécessaires (gratuité, etc...).

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur : Lors de sa dernière séance, la commission des finances a examiné et pris position sur le préavis suivant :

Préavis 27 - renouvellement d'un tracteur avec tondeuse ventrale

Bien que le montant de ce préavis ne passe pas la barre des Fr. 50'000.--, la Municipalité a quand même décidé de proposer cet achat par voie de préavis. La commission des finances accepte les incidences financières de celui-ci. Il est conforme au plan d'investissement et les charges d'exploitation y sont mentionnées. Cette opération charges d'exploitation et coût du capital élargera au budget pour un montant de Fr. 9'951.-- par année.

- Conformément aux attributions qui sont confiées au président de la commission des finances, j'ai assisté le 19 juin à l'assemblée générale de TVT Service SA, ainsi que celle de SIE SA. Les rapports de gestion nous ont permis de relever les aspects suivants :

TVT SERVICE SA

Les objectifs financiers de la société ont été largement atteints malgré l'abandon (provisoire) de l'augmentation du prix des abonnements. Le cash-flow brut est resté stable à Fr. 1'461'000.--, pour un montant des recettes de 5,8 millions. La progression du chiffre d'affaires est essentiellement due à la reprise des activités liées aux accès Internet via le télé-réseau, par transfert de plusieurs prestations d'Urbanet à TVT.

L'année 2002 a vu le démarrage des prestations de télévision numérique à péage, diffusées par Cablecom, qui supporte l'entier des risques financiers dans cette région. Ces nouvelles prestations ne rencontrent pour l'instant, qu'un accueil mitigé de la part du public.

Le redevance de location du réseau progresse puisque les communes toucheront une somme de Fr. 372'383.-- soit une augmentation de 7,6 %. En matière de prospective la concurrence s'annonce avec l'arrivée de Swisscom dans la diffusion de programme TV. Prochainement de nouveaux services, pouvant être offerts avec l'émergence de la téléphonie sur le câble, seront étudiés.

Le développement de l'entreprise est réjouissant dans la mesure où elle dispose de bonnes capacités d'autofinancement. Pour terminer, il faut mentionner que l'année 2002 a été marquée par la certification ISO 9001.

SIE SA

Les bons résultats de l'exercice écoulé sont dus à une hausse importante de la consommation (+4,8 %), laquelle permet de maintenir pratiquement inchangé le chiffre d'affaires lié à l'activité principale de l'entreprise (diminution de Fr. 60'000.--, soit - 0,1 %), ceci malgré la baisse des prix moyens de vente de l'électricité (-3,6 %) et la réduction des recettes liées aux finances d'équipement (-65,3 %), ainsi qu'aux raccordements (-37,5 %). Le total des revenus s'établit à environ Fr. 64'000'000.--. Le cash-flow brut progresse de 5,7 % pour s'élever à plus de Fr. 13'000'000.--.

Les communes recevront sur la base de l'exercice 2002, le montant de location du réseau le plus élevé jamais enregistré à ce jour (Fr. 3'873'382.--).

Sur le plan économique les partenaires EOS - Lausanne facturent à SIE SA l'énergie à un prix relativement élevé. De ce fait, le SIE n'est pas concurrentiel dans un marché en pleine mutations. Des négociations sont en cours avec Lausanne, afin d'obtenir des prix compétitifs, il en va de la survie de l'entreprise.

Notons que la société a intégré une nouvelle équipe de génie civil, ce qui lui permet d'être plus indépendante sur ce plan-là, et par la même d'améliorer sa rentabilité.

Pour terminer, il faut mentionner que l'année 2002 a été comme pour TVT marquée par la certification ISO 9001.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme M. Bandelier (soc.) souhaite qu'à l'avenir - pour la bonne compréhension de la matière - un tel rapport soit envoyé à chaque conseillère et conseiller.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. B. Saugy, président-rapporteur, indique que lors de séance du 24 juin dernier :

Etaient présent(e)s : Mme Antoinette Schaffner, MM. Hubert Desboeufs, Roland Divorne, Alexandre Goedecke, Pascal Ruschetta, Bernard Saugy.

Excusé(e)s : Mme Nicole Haas-Torriani, M. Jean-François Clément.

- 1) La CARIC a pour mission de traiter des objets intercommunaux selon trois angles : apports régionaux, répartition des coûts, contrôle législatif. A ce titre, la CARIC avait recommandé au Conseil d'amender le budget 2002 et de retirer 500'000 francs sur la contribution aux TL. Il s'agissait de réagir contre le changement unilatéral de la clé de répartition et le retrait du paramètre de capacité contributive de celle-ci.

Le conseil communal a suivi cette recommandation, mais la Municipalité n'a pas réagi. Soutenu par cette décision du Conseil, la Municipalité aurait pu au moins tenter la négociation, obtenir un délai, quitte à revenir au conseil pour légaliser la situation en cas d'insuccès.

La CARIC ne pouvant accepter ce manque d'égards face au Conseil communal et aux intérêts de la commune, recommande de refuser les comptes jusqu'à explication des actions entreprises et légalisation de cette dépense non autorisée par le Conseil.

- 2) Toujours sur le thème de la répartition des coûts des dépenses publiques. La CARIC a été informée sur le fonctionnement de la bascule Etatcom, notamment par le Forum des conseils communaux. Monsieur le Conseiller d'Etat Chiffelle et Monsieur Décosterd y ont expliqué ce qui semble être un calcul très précis qui conduira au nouveau taux d'impôt de la Commune.

Calcul précis peut être, mais basé sur des hypothèses totalement arbitraires et qui pourraient avoir des incidences de plusieurs millions en plus ou en moins sur les prochains comptes communaux.

En 2001, le canton a estimé le coût total des parts communales du salaire des enseignants à 340 millions par an à quoi s'ajoute 90 millions de prestations dont nous ne connaissons pas la nature, mais qui ne comprennent pas d'éléments de la facture sociale. Le canton a divisé ce montant par le nombre d'habitants du canton pour arriver à 706 francs par habitant, soit 12'355'000 francs, montant qui a été facturé à Renens en 2002 et 2003. Le canton a alors payé directement ces prestations, mais aucun contrôle n'a été fait pour savoir ce que les communes ont réellement économisé.

Pour la bascule, ces 706 francs sont transformés en point d'impôt selon la valeur du point communal, points qui seront déduits sans possibilité de référendum.

Si l'on avait fait une autre hypothèse et admis par exemple que ces coûts étaient proportionnels aux capacités contributives des communes, la facture aurait été de moins de 6 millions et la réduction d'impôt sans référendum aurait été de moitié, mais calculée avec la même précision arithmétique. Selon les coûts réels de ces prestations jusqu'en 2001, le budget de Renens pourrait être sous-estimé ou surestimé de plusieurs millions.

Sans se prononcer sur le fond, la CARIC déplore une fois de plus l'usage de la répartition des charges en fonction des habitants et craint que cet usage ne se généralise. Pour éviter des surprises, la CARIC demande expressément au service financier de Renens de calculer les montants réellement économisés en 2001 au moment où les paiements directs ont été remplacés par une facture globale de 12'355'000 francs du Canton selon Monsieur Décosterd.

La CARIC prie la Municipalité de bien vouloir donner une prompt réponse avant les débats sur les prochains taux d'impôts.

3) Schéma directeur ouest Lausannois, ou mieux schéma directeur des Moraines.

Les membres de la CARIC se sont informés sur le rapport d'étude et se sont réunis au CTC le 5 Juin 2003 croyant à tort qu'une exposition des maquettes et des plans y avait été organisée. Elle a retenu les remarques suivantes et a décidé à l'unanimité de vous en faire part ce soir

A l'occasion de cette réunion au CTC, la CARIC a appris que l'urbaniste de Renens n'avait pas transmis ses remarques. Faut-il comprendre que les urbanistes concernés n'ont pas été consultés avant l'édition du rapport. A ce titre il paraît invraisemblable d'établir un schéma directeur sans y inclure les effets de Lausanne et Prilly.

Sur le plan du vocabulaire, le rapport dit :

Le développement de l'ouest a engendré une croissance de la **mobilité** essentiellement satisfaite par les voitures. Or un rapport suisse révèle que l'externalisation des centres commerciaux a augmenté les déplacements de 10 %. Les déplacements concernent en priorité une zone beaucoup plus grande que l'Ouest et pour les habitants il s'agit d'aller chercher à l'extérieur et à leurs frais ce qui n'est plus disponible en ville. Il n'y a donc pas augmentation de la mobilité des habitants de l'ouest, mais une augmentation des déplacements pour maintenir le même niveau de mobilité de la région

Le rapport signale que les sols pollués dans les centres vont conduire à densifier la périphérie. Il est surprenant que les communes et le canton ne soient pas incités à prendre les devants et à participer à l'élaboration d'un cadastre des risques et d'un plan d'assainissement.

La commission a relevé plusieurs propositions attractives dont le nouveau traitement de l'autoroute et ses accès, mais de manière générale, la demande et les objectifs auxquels répondent les propositions techniques n'apparaissent pas clairement. On s'attendrait à voir évoquer des scénarios de développement, de stabilisation ou pourquoi pas de réduction des habitants et des emplois. Il serait alors possible de débattre des conséquences de ces scénarios et de faire un choix politique sur les options à soutenir et faisant l'objet d'un consensus. On

évoque le renforcement de cette agglomération des moraines, mais on ne dit rien de la périphérie de ce nouveau centre qui en cas de développement viendra influencer le secteur traité. Réserve d'arcs verts jouant le rôle de poumon de l'agglomération ? réseaux d'énergie et infrastructure urbaine ? réseaux routier et autoroutier en direction de Morges, réseaux de transports publics et leurs parkings d'échange pour limiter la pression des voitures pendulaires sur ce secteur en cours de restructuration et avec un développement souhaité par deux communes autour de la gare de Renens. Et cette gare aura-t-elle une mission de décharge de la gare de Lausanne si l'on veut maintenir la répartition modale actuelle ou la modifier pour décharger l'autoroute Lausanne Genève ? Cette approche prospective même si l'espoir d'un consensus est ténu aurait au moins l'avantage de réserver des axes et des espaces et d'éviter de nous faire reprocher plus tard notre imprévoyance.

De manière plus terre à terre la CARIC prend acte que la part des transports publics est de 11% dans l'Ouest y compris les Hautes Ecoles alors qu'elle est de 17 % à Lausanne. Ceci confirme que les transports sont moins bons qu'à Lausanne et il est à souhaiter que cela se répercute sur la facture des TL

- L'effet structurant du TSOL n'est pas encore réalisé dit-on dans ce rapport. A ce sujet, un membre de la commission est heureux de constater que le projet de MESO midi proposé en 1975 fait dorénavant "rêver" le canton.
- La population desservie et non desservie par les transports publics au sens des cartes présentées récemment par les TL n'est pas calculée et hors d'améliorations des lignes existantes, il n'est pas fait état de solutions pour augmenter la part de la population desservie.
- Une analyse montre, non seulement qu'il n'a pas de liaison entre les pôles des Moraines, mais que la demande n'est pas formulée ce qui exclut de trouver de nouvelles solutions adaptées à la situation.

Alors que les prévisions de trafic portent sur 2020 voir 2100 pour la bretelle au nord de Morges ! il n'est pas fait mention d'évolutions structurelles (fermeture d'usine avec logements de proximité) ou technologiques (taxibus, minibus, voire des systèmes automatiques), ni de ce qu'il faudrait espérer pour améliorer la situation.

- En particulier, il est fait état de moyens de transport hiérarchisés, mais les lignes vers Lausanne sont encore renforcées et ceci le long des routes de transit.

Or, Marcolet est le site où l'on pourrait développer un transport public doux en étoile sur des routes à vitesse limitée et reliant Renens, Crissier, les Biondes, MMM Crissier, Léman-Centre. Une telle solution pourrait alors se généraliser entre les pôles des Moraines.

Sur le plan financier, il est surprenant que les propositions faites ne soient pas chiffrées, ne serait-ce que grossièrement et qu'il ne soit pas évoqué de solutions pour couvrir ces dépenses. Un schéma directeur pourrait être l'occasion de réajuster les droits de construction avec des compensations ou des appels à contribution pour les aspects non productifs des aménagements recommandés.

A sa construction le centre MMM était soumis à une contribution pour son raccordement aux transports publics. Alors que l'on exige le raccordement aux réseaux d'assainissement, pourquoi n'envisage-t-on pas, avec le canton exsangue, une contribution des entreprises aux transports publics ? En France, c'est une solution répandue et les entreprises qui semble-t-il se pressent pour construire sur ce périmètre auraient tout intérêt à ce type de collaboration que les français appellent le plan transport urbain.

Pour l'identification qui manque selon les auteurs et pour briser cette fatalité de routes de transit, pourquoi ne pas envisager l'aménagement de zones piétonnes et pourquoi pas un vaste souk à Renens, le tout financé et protégé par des macarons de parage voire de circulation ?

La CARIC souhaite qu'une large discussion soit ouverte pour éviter que cette longue étude ne serve qu'à rendre encore plus complexes les procédures administratives au détriment d'un développement plus harmonieux des Moraines. Enfin, sur le plan politique il est surprenant que cette étude très critique sur l'hétérogénéité du secteur et son développement anarchique n'envisage pas l'ombre d'une solution politique de collaboration renforcée ou de fusion.

Dans l'espoir de contribuer au développement harmonieux des Moraines la CARIC souhaite qu'une réponse soit apportée aux principales questions soulevées. Dans cette attente nous vous prions, Madame la Présidente du GROFIL, d'organiser un large débat sur ce projet.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, suggère que la CARIC transmette (directement) les remarques concernant le "schéma directeur" directement à la consultation.

Madame la Syndique revient sur le montant de Fr. 500'000.-- concernant les TL : il s'avère que lors du vote du budget l'année dernière, il avait été clairement dit que l'amendement proposé était irrecevable. Lors des contacts pris avec les services cantonaux, il était clair que cet amendement ne pouvait pas être inscrit dans le budget. De plus, le Conseil communal ne peut pas demander à sa Municipalité de pas appliquer les lois cantonales.

Deux motions sont aujourd'hui déposées au Grand Conseil Vaudois à ce propos. C'est de cette manière que l'on peut modifier la loi.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

7. Nomination de 2 délégués au conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Suite à l'intervention de M. Ch. Widmer (rad.) - et en accord avec la majorité des membres du Conseil communal (proposition soumise au vote) - il ne sera nommé que 2 délégués pour ce conseil intercommunal et non pas 3 délégués comme proposé par Monsieur Pascal Petter, conseiller municipal (cf. point No 4 - "Communications éventuelles de la Municipalité").

M. J.-M. Reymond (AeC) propose la candidature de Monsieur le conseiller communal Bernard Saugy.

M. J.- F. Clément (soc.) propose la candidature de Monsieur le conseiller communal Pierre Larchevêque.

M. Ch. Widmer (rad.) propose la candidature de Monsieur le conseiller communal Paul Mettraux.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) propose la candidature de Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Rouyet.

L'élection se déroule à bulletin secret.

➤ Résultat des élections :

Bulletins délivrés : 62

Bulletins rentrés : 62

Sont élus :

M. Paul Mettraux (rad.) avec 29 voix
M. Pierre Larchevêque (soc.) avec 26 voix

Ne sont pas élus :

M. J.-P. Rouyet (F.r.) avec 21 voix
M. Bernard Saugy (AeC) avec 15 voix

8. Pétition "Un espace vert protégé pour nos enfants"
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteure.

Mme S. Szenyan-Reymond (F.r.) présente le rapport de la commission des pétitions :

C'est le mercredi 11 juin 2003 que la commission permanente des pétitions s'est réunie pour débattre de la pétition citée ci-dessus.

Etaient présent les commissaires suivants : Mesdames Mireille Bandelier, Nicole Dupont, Loes Langeveld, Tinetta Maystre, Antoinette Schaffner, Messieurs Pierre Larchevêque, Jean-Daniel Roulier et de Simone Szenyan-Reymond présidente-rapporteure. Les pétitionnaires étaient représentés par Monsieur Ballaman habitant du quartier de la Gare.

Pour la commune nous remercions Monsieur Perreten municipal à Renens ainsi que Monsieur Alain Peneveyre chef jardinier et Monsieur Dutoit chef de service voirie espace vert. La gent canine était aussi représentée par Sybelle et Louis, chiens de maîtres scrupuleux.

Cette place de jeu est située en partie sur un terrain de la commune et en partie sur des terrains privés appartenants aux immeubles à proximité.

La commune s'est déjà penchée sur le problème des places de jeux et le réaménagement de celle-ci est en deuxième position après celle de la place du marché et ce sera chose faite dans le courant de 2004 avec de nouveaux jeux et mobiliers. Le travail sera accompli par les employés de la voirie. Le document joint à ce rapport nous fournit tous les renseignements nécessaires, c'est-à-dire des aménagements adaptés aux normes européennes acceptées par la Suisse et sous le contrôle du BPA.

Les représentants de la commune nous font remarquer que cette pétition arrive alors que quelque chose a déjà été fait et déplorent que les papillons envoyés aux habitants du quartier n'aient généré aucune réponse. Monsieur Ballaman répond à ceci que les habitants de ce quartier sont pour la plupart de langue étrangère et ne maîtrisent pas très bien celle-ci.

Cependant un commissionnaire remercie celui-ci de l'intérêt qu'il porte à ce quartier. Les

points suivants sont néanmoins soulevés :

- La vitesse à l'entrée du tunnel doit être adaptée par exemple au moyen d'un gendarme couché.
- L'entrée de la place doit être fermée afin que les plus petits ne puissent pas s'échapper.
- La sortie de secours du garage au milieu de la place est dangereuse et Monsieur Perreten va faire tout de suite une demande à la gérance concernée afin de sécuriser cet endroit.

Les problèmes liés aux animaux et aux souillures en tous genres ont aussi retenu notre attention et nous souhaitons que la commune et les concierges du quartier mettent tout en œuvre afin de faire disparaître ces incivilités, d'ailleurs la commune a déjà fait poser des panneaux « canins malins » près des lieux de jeux des enfants.

Une commissaire émet le vœu suivant qui n'est pas uniquement en rapport avec cette pétition et cette place de jeux mais pour toutes celles de notre Ville : qu'un panneau soit

placé à l'entrée de chaque place de jeux qui indique le nom du lieu et ce qu'on peut y faire (jeux, repos, promenade pour chiens, etc...)

C'est à l'unanimité que nous décidons de renvoyer cette pétition à la municipalité ainsi qu'une copie à la commission Studer qui est chargée de plancher sur ce sujet.

Tous les commissaires ont signé.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J. Depallens (F.r.) souhaite que soit bien différenciées les zones "jeux" des zones pour "promenades pour chiens", ceci afin d'éviter tout problème sanitaire bien connu de nombreuses communes !

M. M. Perreten, conseiller municipal : Il est clair qu'on tiendra compte de toutes les remarques. Le service de voirie a envoyé plus de mille papillons aux principaux concernés, c'est-à-dire les habitants dudit quartier, malheureusement il y a très peu de réponse !

D'autre part, en ce qui concerne les barrières de sécurité à la descente de garage, le nécessaire a été fait. Le 20 juin sur place on a vu les représentants de la gérance, on leur a confirmé par écrit, on n'attend plus que les travaux débutent.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote de l'assemblée la décision de la commission des pétitions.

C'est à une très large majorité et quelques abstentions que cette pétition est transmise à la Municipalité.

9. Préavis No 23 :
Admission de 9 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure

Mme C. Saugy, présidente-rapporteure, présente le rapport de la commission :

La Commission de naturalisation s'est réunie le 10 juin à 19h pour étudier le présent préavis. Faute de salle disponible, c'est dans les locaux du greffe municipal qu'elle a délibéré. Nous tenons à remercier Mme Francine Grand de nous avoir donné asile en plus des indispensables informations relatives aux candidats.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Aegerter, Mireille Bandelier, Olivier Barraud, Eva Gloor, Rosana Joliat, Gisèle Martin, Danièle Pittet et la soussignée Catherine Saugy. Mme Florence Widmer et M. Vincent Keller étaient absents.

Un rapide examen de la situation des candidats telle qu'elle est présentée sur le tableau que vous avez reçu montre que l'admission de ces personnes relève de la formalité et que les délibérations de la commission ont pour objet principal de satisfaire aux dispositions légales. En effet, sur les 9 candidats, 6 sont nés à Lausanne, 2 en Suisse et les 8 ont fait ou font encore leur scolarité à Renens. Ils sont en outre très jeunes, puisque leur âge varie entre 12 et 24 ans. Ce sont donc de vrais « enfants de Renens ». Quant au 9^e candidat, né au Maroc et

plus âgé, il est venu en Suisse pour y accomplir ses études à l'EPFL et il s'y est créé une belle situation professionnelle puisqu'il est fonctionnaire, chef de service à l'Etat de Vaud. C'est dire s'il est intégré ! Enfin, tous ces candidats sont célibataires et il n'y a donc pas de conjoints ou d'enfants compris dans les demandes.

Les commissaires se sont étonnés du fait que la procédure de la plupart des candidats ait été si longue (entre deux et trois ans) alors même qu'il s'agit de jeunes nés en Suisse, donc au bénéfice en principe d'un examen accéléré de leur dossier. Pour l'un des candidats, l'attente a même duré six ans. Pour tous, le retard est à mettre au compte tant de reports d'auditions pour des motifs compréhensibles (examens notamment) que de retards de l'administration, à tous les niveaux, dans le traitement des dossiers. En aucun cas ces lenteurs ne sauraient cacher des problèmes particuliers.

Forts de cette assurance, les commissaires se réjouissent de voir ces jeunes de notre commune demander la naturalisation et vous recommandent à l'unanimité d'accepter les conclusions telles qu'elles figurent dans le préavis.

Au terme de l'examen du préavis, M. J.-J. Aegerter a fait le point sur les 3 séances de « permanence naturalisation » qui se sont déjà déroulées avec succès et qui correspondent à un réel besoin. Au fil du temps, des dispositions seront prises pour répondre toujours mieux à l'attente des « consultants ». Rappelons que la permanence se tient le premier mardi de chaque mois, de 19h à 21 h à Globlivres et qu'elle est assurée à tour de rôle, bénévolement, par des membres de la commission de naturalisation et diverses personnes intéressées, notamment des membres de la CISE et des Suisses naturalisés. M. Aegerter a pris en charge la logistique pour le démarrage des opérations et nous l'en remercions vivement.

Mme C. Saugy, présidente-rapporteure, donne lecture des conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 23 de la Municipalité du 12 mai 2003,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **IGLESIAS Miriam**, née le 25 décembre 1982 à Samedan/GR, fille de Pablo Andres et de Amalia née Villalustre, ressortissante espagnole, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, rue de Verdeaux 8.
2. **MIHALOV Cindy**, née le 7 juillet 1985 à Lausanne/Vd, fille de Stefan et de Bibiana née Filcak, ressortissante slovaque, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, rue de l'Avenir 29, chez ses parents.
3. **MILOSAVLJEVIC Lidija**, née le 2 juillet 1984 à Lausanne/Vd, fille de Radovan et de Mileva née Bezanovic, ressortissante yougoslave, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue du Temple 2.
4. **X.X**, né le XXXX à Lausanne/Vd, fils de X. et de X. née X., ressortissant italien, célibataire, gestionnaire de vente, domicilié à Renens, chemin X.
5. **SAVIA Jessica Gaetana**, née le 10 mai 1986 à Lausanne/Vd, fille de Sebastiano et de Vincenza Rita née Bafumi, ressortissante italienne, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, avenue de Longemalle 26, chez ses parents.

6. **TORUN Berivan Fatma**, née le 10 janvier 1991 à Lausanne/Vd, fille de Mustafa et de Zeynep née Iscen, ressortissante turque, écolière, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 60, chez ses parents.
7. **TRINDADE Nelson**, né le 16 juillet 1987 à Monthey/Vs, fils de Francisco José et de Maria de Conceição née Lucas, ressortissant portugais, écolier, domicilié à Renens, avenue du Censuy 14, chez ses parents.
8. **UN Hilâl Leyla**, née le 25 avril 1983 à Lausanne/Vd, fille de Galip et de Naciye née Kilic, ressortissante turque, célibataire, employée de bureau, domiciliée à Renens, avenue des Paudex 2.
9. **ZERTITI Abdelilah**, né le 27 mars 1963 à Jebha/MA, fils de Al Mamun et de Souadia née Choulli, ressortissant marocain, célibataire, ingénieur EPFL, chef de service, domicilié à Renens, avenue de Longemalle 26.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

➤ Le résultat du vote est le suivant : **Bulletins délivrés et rentrés : 60(*)**

Noms des candidat(e)s	Blancs	nuls	valables	oui	Non
1. IGLESIAS Miriam			60	59	1
2. MIHALOV Cindy	1		59	55	4
3. MILOSAVJEVIC Lidija	1		59	55	4
4. X.X			60	59	1
5. SAVIA Jessica Gaetana			60	59	1
6. TORUN Berivan Fatma			60	57	3
7. TRINDADE Nelson			60	58	2
8. UN Hilâl Leyla	1		59	56	3
9. ZERTITI Abdelilah			60	57	3

(*)Remarque :

62 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel, or deux personnes se sont absentes (et excusées) de la salle du Conseil pendant le vote.

10. **Préavis No 24 :**
Reconstruction du collecteur intercommunal E.U. à Chavannes-près-Renens, au lieu-dit "La Mouline".

M. Jean-François Clément, président-rapporteur.

M. J.-F. Clément (soc.) présente le rapport de la commission d'étude :

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mercredi 4 juin 2003 à 20h00 à la salle de conférence du Centre Technique Communal (CTC).

Monsieur le Municipal Michel Perreten et Monsieur le Chef de service Michel Buffat ont reçu la commission composée de Mesdames Madeleine Doudin, Geneviève Finger, Rose-Marie Prêtre, Antoinette Schaffner, et de Messieurs Alexandre Goedecke, Vincent Keller, Paul Mettraux ainsi que de Jean-François Clément, Président rapporteur. Etaient absents Madame Suzanne Sisto Zoller et Monsieur Pierre Boss.

La commission remercie Monsieur Le Municipal et Monsieur le Chef de service pour leurs explications et les renseignements qu'ils lui ont fournis.

Lors de la première partie de la séance Messieurs M. Perreten et M. Buffat commentent ce préavis et y apportent des compléments d'information.

Mèbre-Sorge est une association intercommunale réunissant les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice. Deux municipaux par commune y sont représentés (Actuellement, pour Renens, Messieurs les Municipaux R. Bovier et M. Perreten). Monsieur Bovay, Syndic de Crissier, y siège en qualité de Président. Préavis d'une association intercommunale celui-ci est donc déposé simultanément dans les communes précitées.

Un fonds affecté figure dans les comptes de l'Association pour un montant actuel d'environ 1'200'000 francs. Afin de ne pas capitaliser exagérément, seules les communes non membres de l'association qui utilisent cette conduite (à savoir les communes de Romanel, Lausanne, Cheseaux, Jouxens, Bussigny, Ste-Croix et Vernand) alimentent encore ce fonds. Elles y versent la somme de 8,8 centimes par mètre cube d'eau qui transite dans ce collecteur et qui provient de leur territoire. Ceci représente une somme annuelle d'environ 90'000 francs. Depuis 1997 la commune de Renens, comme les autres communes membres de l'Association Mèbre-Sorge n'a plus alimenté ce fonds. Les coûts de ces travaux seront entièrement financés par l'association Mèbre-Sorge.

Le collecteur sis le long de la rivière est usé et doit être réparé. Un affouillement est observable. Les rapports périodiques de l'entreprise chargée de la surveillance corroborés par de nombreuses photographies attestent de la nécessité de réaliser ces travaux. Une solution provisoire pourrait consister à chemiser le tube. La solution retenue finalement consiste à reconstruire une canalisation sur un site proche de la rivière, mais hors du lit de la rivière de manière à éviter le risque d'affouillement et à redonner au lit de la rivière un aspect naturel.

Le contrôle périodique des canalisations est confié au bureau Masotti Associés SA.

Actuellement ce collecteur reçoit des eaux de pluie et des eaux usées. En cas de fortes pluies sa capacité est dépassée. Un mélange d'eaux de pluie et d'eaux usées reflue de la canalisation par différents déversoirs (système dont le but est d'éviter une trop forte pression dans les canalisations), polluant ainsi le lit de la rivière. L'eau qui rejoint le lit de la rivière est d'une qualité proche de celle que la STEP rejette dans le lac après traitement.

Pour prévenir ces pollutions occasionnelles, des bassins de rétention ont été construits en amont, dans le but de retarder l'admission d'eaux de pluie dans la canalisation et d'éviter l'importance et le nombre des reflux. Lors des forts orages d'été, les bassins de rétention peuvent retenir un volume d'eau équivalent à 15 minutes de forte pluie, et donc atténuer le soudain et important volume d'eau générateur de refoulement.

Il est envisagé de poursuivre la mise en séparatifs des eaux de pluie et des eaux usées. Ceci contribuera à réduire le risque de survenue de tels phénomènes. (Pour rappel, le raccordement de Renens à la STEP avait été accepté à la condition que son réseau soit progressivement mis en mode « séparatif ».)

Actuellement 30 % de la surface du territoire n'est pas en mode « séparatif ». Ces zones sont à forte densité de population. Lorsque le mode séparatif est installé par la commune, les propriétaires desservis disposent d'un délai de 5 ans pour se raccorder en mode « séparatif ». Les nouvelles constructions ont l'obligation de le faire. La commune de Renens incite donc les propriétaires à se raccorder au réseau en mode « séparatif ». Les eaux de pluie transiteront de moins en moins par les collecteurs d'eaux usées. Cependant, il semble important de garder une certaine quantité d'eaux de pluie dans ceux-ci afin d'en favoriser le transit et la vidange.

Un commissaire s'étonne qu'il faille générer un tel processus de consultation, pour finalement valider la réalisation de travaux dont la nécessité ne peut être mise en cause, et pour lequel le financement est à disposition.

Un autre commissaire émet un point de vue opposé, et y voit la possibilité d'actionner la structure selon le modèle de l'entente intercommunale, de s'enrichir de connaissances et d'œuvrer en qualité de conseiller communal.

La taille des tuyaux à installer génère un important débat. Le collecteur sera remplacé par des tuyaux de même diamètre. Est-ce adéquat ? Les précédents tubes ont duré 40 ans. Ceux qui seront installés devraient durer plus longtemps. Quelle sera le nombre d'habitants desservis par ce collecteur dans 20 ans ? Et dans 30 ans ?

La diminution du volume d'eaux usées réalisée par la mise en « séparatif » pourra-t-elle compenser l'augmentation des eaux usées générée par un quartier plus peuplé ?

Cette problématique a été traitée. Messieurs M. Perreten et M. Buffat affirment que le diamètre est adéquat selon les études préalables réalisées. A la demande de Monsieur le Municipal, le bureau Masotti nous adressera un courrier sur ce thème.

Par ailleurs, il semble que l'évolution de la consommation d'eau par habitant soit en diminution. Une cause pourrait être la généralisation des laves-vaisselles et des réflexes écologiques plus importants.

A l'issue de cette première partie, Messieurs Michel Perreten et Michel Buffat laissent la commission débattre « en interne ».

Les débats ont été ouverts et transparents. Tous les thèmes ont déjà été abordés. Quelques commissaires s'interrogent sur la qualité des travaux réalisés en 1960 et leur durabilité.

Un rapide tour de table met cependant en évidence une large adhésion à ce préavis et une préoccupation, celle d'une certaine « vision du futur ». Est-il acceptable de ne pas augmenter le diamètre des collecteurs ? Par ailleurs la pente actuelle de 4 pour mille est-elle suffisante ?

Fort des renseignements obtenus, et sous réserve d'une réponse « favorable » du bureau Masotti, à l'issue des débats, la commission à l'unanimité des membres présents accepte les conclusions de ce préavis.

La réponse du bureau Masotti nous parvient deux jours plus tard et a la teneur suivante :

Les études du plan directeur des canalisations et du PALT (Plan à Long Terme des Canalisations) des communes riveraines, datant des années 1980 ont confirmé le dimensionnement des canalisations, en particulier celui du collecteur intercommunal M+S. Les études PGEE en cours ont pour but final d'éliminer les excédents d'eaux claires parasites qui transitent dans les collecteurs d'eaux usées. Ces eaux claires parasites ne sont pas encore quantifiées, mais on peut estimer qu'elles représentent le 30 % du débit par temps sec, dans un collecteur qui est actuellement rempli à 50 % par temps sec.

Le calcul du débit sur ce tronçon de collecteur en fonction de la pente et du diamètre existant de 1.00 m est en mesure d'accepter un débit d'eaux usées pour une population de l'ordre de 150'000 habitants ce qui laisse une marge acceptable en fonction du développement futur des zones à urbaniser sur le bassin versant considéré. Sur la base de ces considérations, nous avons décidé de conservé le diamètre tel qu'existant.

Par conséquent, la commission à l'unanimité des membres présents accepte les conclusions de ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, **M. le Président** prie **le président-rapporteur** de donner lecture des conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 24 de la Municipalité du 12 mai 2003,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'approuver le projet de reconstruction du collecteur d'eaux usées et d'aménagement des rives de la Mèbre sur territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, au lieu-dit «La Mouline».
2. D'accorder à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 370'000.--, selon les modalités décrites en page 4 du présent préavis, sous chiffre 8.

Soumises au vote de l'assemblée, **les conclusions municipales sont acceptées à l'unanimité.**

11. Préavis No 25 : Aménagement et location de surfaces à usage scolaire dans l'immeuble "C4" -En Plan Léman. M. Jacques Berthoud, président-rapporteur.

M. J. Berthoud (rad.) présente le rapport de la commission d'étude :

La commission s'est réunie le 3 juin 2003 à la salle de conférence du CTC , à Renens.

Elle était composée de Mmes Rosana Joliat, Geneviève Finger, Nathalie Kocher, Christine Sartoretti, Arielle Bonzon et de MM Christian Widmer, Radovan Bila, Jean-Marc Dupuis, Jean-Claude Blanchard et Jacques Berthoud, président-rapporteur.

La commission était assistée de Messieurs les Municipaux Olivier Golaz et Raymond Bovier, le municipal Jean-Jacques Ambresin étant excusé, par M. Georges Tauxe, directeur des

écoles enfantines et primaires, de Mme Martine Heiniger et M. Jean-Claude Bourgeois. Je profite, au nom de la commission, de les remercier pour leur précieux concours.

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'autorisation de louer et d'aménager des locaux à usage scolaire dans l'immeuble « C4 » du quartier « En Plan Léman », ainsi que l'acquisition du mobilier nécessaire à l'équipement de ces locaux.

Après les salutations d'usage du président-rapporteur et les propos d'accueil de Monsieur le Municipal Raymond Bovier, M. Georges Tauxe, directeur de l'établissement enfantines et primaires de Renens, brosse un tableau exhaustif et précis de la situation. Les données qui sont utilisées pour le calcul du nombre de places nécessaires dans les collèges sont fournies par le service du contrôle des habitants, avec son lot de fluctuations permanentes. La Direction des écoles travaille aussi en tenant compte des quartiers en fort développement, par exemple le quartier en pleine construction actuellement, situé entre l'avenue du Censuy et la face sud de super centre OBI. Fonction de la capacité d'accueil de chaque appartement, de leur attribution probable à un couple âgé ou une famille, les probabilités d'emménagement avec ou sans enfant, vous imaginez certainement les immenses contorsions internes au cortex, indispensables à la mise sur papier d'une statistique proche de la réalité. Les pourcentages nécessaires à affiner ces statistiques reprennent les 0,5% et 0,8%, voire les 0,0% lors de l'arrivée en villa. Il est par conséquent prudent de prendre en compte un 0,5% d'enfant par famille arrivante, ce qui ne correspond nullement à un drame chirurgical mais bel et bien à la réalité du terrain.

Nous vous ferons grâce de la répartition par collège, afin de vous éviter la prise d'un produit anti-inflammatoire, mais souhaitons néanmoins vous faire part des chiffres que nous attendons dans notre commune, à savoir, pour :

l'année	2003	-	2004	1'224 élèves	Enclassés
	2004	-	2005	1'234 élèves	= + 10
	2005	-	2006	1'311 élèves	= + 87
	2006	-	2007	1'347 élèves	= + 123

M. Tauxe relève aussi le fait qu'il n'y aura plus de nouvelles constructions au sud des voies et il précise encore que ses statistiques, donc les siennes, ont toujours permis de mettre chaque élève à l'abri du froid et de la pluie à chaque rentrée, même s'il faut tenir compte du fait que dans les inconnues figurent aussi l'âge des arrivants.

Après un complément d'information, au nom de la Municipalité, par MM. Raymond Bovier et Olivier Golaz, le président-rapporteur passe aux questions des commissaires et lance le débat.

Il demande à M. Georges Tauxe si la proposition de la Municipalité représente une solution pédagogiquement acceptable, sachant que chaque cycle comprend 4 années et si la dissémination des lieux de scolarisation ne génère pas des difficultés pour les enseignantes ou enseignants isolés. Le directeur des écoles lui répond qu'en effet, la solution n'est pas idéale, mais qu'il faut se faire une raison. Il s'agit de la meilleure de toutes les variantes étudiées. Il ne faut pas perdre de vue que l'avenir de la commune passe aussi par de nouvelles constructions ou extensions scolaires et que cette unité « En Plan Léman » ne deviendra pas Les Biondes bis. Notons que le site des Biondes n'est pas remis en question par cette remarque.

Christian Widmer regrette que lors de la construction du collège du Simplon, il n'ait pas été tenu compte de sa suggestion très ferme de construire un étage supplémentaire. Le problème actuel serait résolu.

Christian Widmer s'étonne aussi de la durée de l'engagement par bail, à savoir 10 ans. M. le Municipal Olivier Golaz précise qu'aucun promoteur ne serait d'accord de mettre des locaux à disposition pour une durée plus courte, ceci compte tenu de l'aménagement particulier des locaux.

Jean-Marc Dupuis pose la question de savoir si, avant toute planification de construction ou de location, la question de la répartition régionale des élèves a été étudiée, y compris Le Mont, Epalinges, Prilly avec le collège de Corminjoz. M. le Municipal Olivier Golaz, précise que cette étude est systématiquement reprise par les exécutifs, mais que si la solution permet des économies substantielles au niveau secondaire, elle devient inapplicable au niveau enfantin ou primaire.

A la question de Mme N. Kocher de connaître les autres solutions prônées par la Municipalité, il est répondu que la solution de remplir un collège des Pépinières bis n'est pas envisageable, le terrain provisoire n'existant pas et l'intégration d'un tel bâtiment n'entrant pas dans le cadre d'une planification qui imposera une réflexion fondamentale, compte tenu des besoins et des possibilités financières de la Commune.

Mme R. Joliat pose la question de savoir quelles sont les mesures prises afin de sécuriser le cheminement des enfants dans ce quartier. M. Bovier précise que les cheminements sont prévus, par le promoteur, sous forme de ruelles sans circulation entre les immeubles de ce quartier, que l'avenue du Censuy, entre le giratoire OBI et le parking de la piscine, est fermée à la circulation et qu'une place permettant la livraison et la prise en charge des bambins pourra être aménagée devant l'entrée du préau. A la question de savoir si un parking pour enseignant était prévu, il est répondu que rien n'était prévu, que ce n'est pas une obligation, que, par exemple, la Ville de Lausanne n'offre pas de place de parc à ses enseignants, hormis à la direction d'établissements,

Jean-Marc Dupuis fait la démonstration mathématique que la solution étudiée n'est pas plus coûteuse que celle du collège du Simplon, au niveau de l'investissement par élève, soit environ fr. 1'500.--.

Mme N. Kocher enfin pose la question de la cohabitation avec les autres habitants de ce quartier. M. Olivier Golaz répond que le préau est couvert, ce qui évitera au bruit de la récréation d'incommoder les autres habitants et qu'il incombe au promoteur de faire un effort d'information auprès des futurs locataires afin qu'une intégration idyllique règne en ces lieux idoine.

A 21h35 les représentants de la commune se retirent. Après un débat nourri, la commission **constate** qu'une fois de plus, voire de trop, une décision pesant aussi lourd sur le futur de la population scolaire et du budget doit être prise dans l'urgence,

- ✓ **relève** qu'il ne s'agit pas d'un problème isolé mais d'un problème récurant en ce qui concerne le domaine scolaire,
- ✓ **regrette** que l'aspect pédagogique n'ait pas primé sur le nombre et l'isolement de ces locaux, hors de tout contexte scolaire,
- ✓ **reconnaît** qu'un blocage de ce préavis pour nouvelle étude ne permettrait plus d'assurer la mise à disposition des locaux indispensables à la poursuite de la formation scolaire à Renens.

La commission passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Toutefois, les commissaires déposeront une motion dans le courant de cette séance.

La discussion n'étant pas demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de donner lecture des conclusions municipales.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 25 de la Municipalité du 12 mai 2003,
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de ce préavis,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1) AUTORISE la Municipalité

- a) à signer un bail à loyer d'une durée de dix ans portant sur une surface de 420m² à fr. 170.--le m² / an, sis dans le quartier « En Plan Léman » (immeuble C4) pour les besoins scolaires.
- b) à créer une poste de nettoyage avec un taux d'activité de 24,09% (10 heures hebdomadaires) pour l'entretien desdits locaux.

2) ACCORDE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de fr. 196'000.-- TTC pour l'achat du mobilier scolaire et l'aménagement du préau couvert.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte des investissements du patrimoine administratif section No 503 - Bâtiments scolaires - compte par nature No 5030 - Bâtiments et constructions - (plus précisément 503.5060.162) et sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17, lettre b, du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Soumises au vote de l'assemblée, **les conclusions municipales sont acceptées à l'unanimité.**

12. Comptes communaux - Exercice 2002 :

- a) de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge,**
- b) de la Commission intercommunale de la STEP,**
- c) de la Commune de Renens,**

Rapport de la commission des finances sur la vérification des Comptes communaux.

M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

M. le Président prie **M. J.-M. Reymond**, président-rapporteur de la commission des finances, de prendre place à la table des rapporteurs ; étant donné que toutes les conseillères et tous les conseillers ont reçu le rapport de la commission des finances concernant les comptes communaux, il donne directement la parole au président-rapporteur pour d'éventuels compléments d'informations à son rapport.

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur : la commission des finances, comme mentionné dans son rapport, a fait des observations et des vœux à la Municipalité. La commission des finances a pris position quant aux réponses que la Municipalité a faites aux observations :

- **Observation No 1** - page 3 du rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2002

La commission des finances refuse la réponse de la Municipalité à cette observation et elle demandera à celle-ci de fournir de plus amples indications sur la manière dont ces factures ont été présentées et quels étaient les devis, voire les projets, relatifs à ces factures.

- **Vœu No 1** - page 4 du rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2002

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité.

- **Observation No 2** - page 4 du rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2002

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité.

- **Vœu No 2** - page 5 du rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2002

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité.

- **Vœu No 3** - page 6 du rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2002

La commission des finances accepte la réponse de la Municipalité d'autant plus que le compte en question avait déjà été ouvert en 2003.

M. le Président explique que pour l'adoption des divers comptes, il souhaite procéder avec la même méthode que celle choisie l'an dernier par son prédécesseur, à savoir :

- après chaque compte, la discussion sera ouverte. L'assemblée se prononcera en votant globalement les conclusions.

a) Comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge M. le Président

ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

b) Comptes de la Commission intercommunale de la STEP M. le Président

ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

c) Comptes de la Commune de Renens

Voici le déroulement des opérations concernant les comptes de la commune :

- mise en discussion des observations, des vœux et réponses qui figurent dans le rapport ;

- analyse des comptes, dicastère par dicastère. Vous voudrez vous exprimer au fur et à mesure de cet examen en indiquant la page concernée, puis le numéro du compte en cause. La parole sera donnée aux représentants de la Municipalité pour une réponse immédiate ;
- lecture des conclusions par M. J.-M. Reymond ;
- vote.

M. le Président propose, étant donné que la parole n'est pas demandée, de procéder à l'analyse des comptes communaux dicastère par dicastère et d'exprimer les remarques ou questions au fur et à mesure de leur examen, en parallèle avec le rapport de la commission des finances :

- ✓ *Préambule (p. 5 à 17)*
- ✓ *Administration générale (p. 18 à 31)*
- ✓ *Finances (p. 32 à 39)*
- ✓ *Domaines et bâtiments (p. 40 à 49)*
- ✓ *Travaux (p. 50 à 59)*
- ✓ *Instruction publique et cultes (p. 60 à 79)*
- ✓ *Police (p. 80 à 89)*
- ✓ *Sécurité sociale (p. 90 à 97)*
- ✓ *Récapitulation des charges et revenus (p. 98)*
- ✓ *Divers tableaux des charges, revenus, comptes d'investissements, recettes d'investissement par direction et par nature (p. 100 à 123)*
- ✓ *Bilan et inventaire des titres au 31.12.2002 (p. 124 à 126)*
- ✓ *Etat des comptes d'investissements, des prêts, des dettes, des emprunts des fonds (p. 128 à 141)*
- ✓ *Inventaire des immeubles communaux (p. 142 à 146)*
- ✓ *Cautionnements et engagements de la Commune de Renens au 31.12.2002 (p. 147)*

M. le Président ouvre la discussion générale.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Pour la clarté et la lisibilité des comptes - par exemple en page 50 on a 4 "Travaux" - 410 "Génie Civil et cadastre" mais on ajoute des chiffres devant et de ce fait on a ensuite beaucoup à suivre. Il y a certainement là une raison historique, mais néanmoins ne pourrait-on pas corriger le tir et avoir un vrai plan comptable pour l'avenir ?

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : La réponse que je vais donner et certainement connue de tous, mais je profite de répéter que ces petits chiffres renvoient par exemple : un petit chiffre 1, ailleurs que sous "administrations générale", renvoie à "administration générale" et ainsi de suite pour chaque dicastère.

A un certain moment, je suppose - car je n'étais pas là avant - tout ce qui était sous "administration générale" était à la bonne place, tout ce qui était à "finances" était à la bonne place et au fil du temps il y a eu des remaniements, des passages d'un dicastère à un autre, ce qui fait que maintenant - je le reconnais - il est parfois un peu difficile de s'y retrouver, la commission des finances bénéficie d'un privilège c'est qu'elle reçoit un fascicule des comptes par nature où on a tout ce qui concerne chacun des dicastères sans aucun mélange. J'ajouterai - et cela ne vous consolera que modérément - qu'actuellement une commission extraparlamentaire, composée de politiques, de boursiers, réfléchit à un nouveau plan comptable.

M. J.-M. Reymond (AeC) : Pour mémoire, depuis qu'il siège à la commission des finances, cette requête avait déjà été faite il y a plus de 10 ans !

M. le Président clôt la discussion générale, étant donné que la parole n'est plus demandée et prie le président-rapporteur de la commission des finances de bien vouloir donner lecture des conclusions.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le projet présenté par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A P P R O U V E

- 1) les comptes de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge arrêtés au 31 décembre 2002;
- 2) les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) arrêtés au 31 décembre 2002 ;
- 3) les comptes de la Commune de Renens arrêtés au 31 décembre 2002.

Soumis au vote de l'assemblée, les comptes communaux - Exercice 2002 sont acceptés à l'unanimité et 5 avis contraires.

13. Gestion - Exercice 2002 :

Rapport de la commission de gestion.

Adoption de la gestion.

M. Paul Mettraux, président-rapporteur.

M. le Président donne la parole au président-rapporteur de la commission des gestion, **Monsieur Paul Mettraux**, concernant les commentaires de la commission de gestion suite aux réponses de la Municipalité quant aux observations et remarques :

Page 4 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(1.10) Fait-on des tests pour s'assurer que le site de la Commune soit aussi accessible à des ordinateurs peu puissants et connectés par simple ligne téléphonique ?

Le site Internet de la Commune de Renens est accessible à tout type d'ordinateur équipé d'un processeur Pentium. Les temps de réponses dépendent de la vitesse de la connexion au réseau (modem, ADSL, Téléréseau, etc...). On ne peut pas envisager deux accès différenciés au site de la Commune, un simple pour connecter des ordinateurs anciens de manière satisfaisante et un autre plus sophistiqué destiné aux ordinateurs de dernière génération.

Observation 1 – Les temps de réponse trop longs pour certains ordinateurs ne sont pas dus à des problèmes dans la transmission de l'information utile, mais bien plutôt à des animations sans le moindre contenu informatif. La priorité devrait être de rendre les informations utiles du site accessibles au plus grand nombre de personnes.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité estime avoir mis en place un site attractif et agréable à consulter. Il s'adresse à un large public. Les quelques animations permettent de le rendre plus vivant. A ce jour, les remarques reçues sont très positives et une seule personne nous a fait part d'une certaine lenteur d'accès. Il est consulté par environ 3' 000 visiteurs par mois venant de nombreuses régions du monde. Il n'y a dès lors pas lieu de revoir sa conception. Par contre, la Municipalité rappelle l'existence du site « Renens-Informis » qui ne comprend aucune animation et qui est uniquement informatif.

La Commission de gestion prend acte de la réponse et regrette que la Municipalité ne daigne même pas entrer en matière sur les possibilités de rendre plus rapide le site ; elle reviendra sur ce sujet l'année prochaine.

Page 6 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

*(1.14) Pratique-t-on systématiquement la mise au concours pour repourvoir les postes ?
Sinon, quels sont les cas où on l'a pratiquée en 2002 ?*

Une mise au concours interne à l'administration communale est systématiquement pratiquée. Le recrutement se fait également par voie d'annonces placardées à l'ORP (Office Régional de Placement) ou par la publication d'une offre d'emploi dans les journaux régionaux. Pour une place à repourvoir nécessitant des compétences élevées, une annonce est publiée dans un grand quotidien romand (en général « 24 heures »). L'affichage au pilier public de l'offre d'emploi, comme l'avait suggéré la Commission de gestion il y a quelques années, n'a jamais été pratiqué. C'est une solution qui, selon l'avis des commissaires, mériterait une plus large réflexion de la part de la Municipalité.

Observation 2 – La Commission de gestion demande que pour tout recrutement extérieur d'employé ou d'apprenti, il y ait affichage aux piliers publics.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité fera le nécessaire en affichant toute annonce de recrutement aux différents piliers publics.

La Commission de gestion accepte la réponse.

Page 9 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(1.29) La Commission peut-elle disposer d'un exemplaire de notre convention avec la Société Générale d'Affichage ? Jusqu'à quel point Renens peut-elle intervenir dans le choix des affiches ?

La Commission a reçu une copie de la convention passée entre la Municipalité de la Commune de Renens et la Société Générale d'Affichage (SGA). Trois règles de la convention portent sur le choix des affiches. La première limite à 10 % le volume total de la publicité pour le tabac sur le domaine public et privé communal et exclut cette publicité dans les environs des écoles et des lieux sportifs, ainsi que dans les lieux fréquentés exclusivement par les jeunes. La seconde pose la même limite de 10 % pour les alcools distillés. La troisième exclut les affiches portant atteinte aux bonnes mœurs : on se base sur l'impression suscitée chez un observateur moyen (en cas de doute, la décision revient à l'autorité compétente).

Observation 3 – Le Règlement communal sur les procédés de réclame, tel qu'adopté par le Conseil du 23 février 1995, va plus loin que la convention puisque dans son article 4 il interdit sur le domaine public et privé de la Commune toute publicité pour le tabac et les alcools distillés, à la seule exception des vitrines des commerçants qui les débitent et de leurs abords

immédiats. La Commission de gestion espère que la Municipalité respecte son propre règlement.

Réponse de la Municipalité: En effet, le règlement communal est plus restrictif que la convention signée avec la SGA. Cette convention limite passablement la publicité pour le tabac et l'alcool. Elle est limitée à 10% de l'affichage normal ; elle est interdite à proximité des écoles, des lieux sportifs et dans les lieux fréquentés exclusivement par des jeunes. La Municipalité doit donc faire le point de la situation d'une manière précise et examinera en conséquence ce dossier avec la SGA.

La Commission de gestion espère qu'examiner ce dossier avec la SGA signifie obtenir que cette Société applique le règlement communal ; dans cette hypothèse, elle accepte la réponse communale.

Page 9/10 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(1.31) Le vote par correspondance permettant de voter à l'avance, la Commission peut-elle savoir comment se sont étalés dans le temps les votes durant les votations avec le nouveau système ?

Voici les données pour les votations du 24 novembre 2002 et du 9 février 2003, très contrastées quant à leur participation.

Moment du vote	24-11-02	9-2-03
Correspondance 1 ^{ère} semaine	6%	6%
Correspondance 2 ^{ème} semaine	15%	14%
Correspondance 3 ^{ème} semaine	19%	21%
Correspondance 4 ^{ème} semaine	44%	43%
Autres	17%	15%
Nombre total de votes	3'602	2'176

Le cas « autres » désigne d'une part les votes exprimés au bureau de vote et d'autre part ceux reçus dans la boîte aux lettres ou à la case postale durant le week-end, après la fermeture du vote par correspondance, mais avant la fermeture du scrutin.

Observation 4 – La Commission de gestion souhaite que la confidentialité du vote puisse être garantie aux gens qui viennent voter au Greffe, comme dans l'ancienne procédure de vote anticipé.

Réponse de la Municipalité : Il ne faut pas considérer que les gens viennent voter au Greffe. Parmi, les différents choix à disposition pour retourner l'enveloppe de vote, ils ont la possibilité de l'amener au Greffe dans ce qu'il faut considérer comme une boîte aux lettres. Le vote anticipé n'existe plus.

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité. Elle estime que rien n'empêche celle-ci de maintenir pour sa population le service d'un isoloir au Greffe.

Page 13/14 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(2.9) *Disposez-vous d'un support informatique suffisant et avez-vous pu obtenir les applications informatiques dont vous avez besoin pour la bonne marche de votre dicastère ?*

L'informatique concernant la partie financière est obsolète et n'a pas suivi l'évolution conceptuelle actuelle. Cependant, les applications sont fiables et maîtrisées par la Direction des finances.

Actuellement il y a une réflexion autour d'une application financière intégrée avec un fournisseur valaisan (débiteurs, comptabilité générale, créanciers). Le Service informatique aimerait travailler avec ce fournisseur. On doit établir un cahier des charges. Avant de prendre la décision, il serait souhaitable de faire une bonne analyse avec un consultant, car si on change de système, c'est pour 10 à 15 ans. Dans le Canton de Vaud, beaucoup de communes travaillent avec un autre système comptable et ont formé un club des utilisateurs de cet autre système. Si on adoptait le système valaisan, on ne pourrait pas en faire partie.

Remarque 1 – Si la Municipalité adoptait plus souvent des programmes qui ont déjà fait leurs preuves ailleurs, les Services pourraient plus rapidement les avoir à disposition, et à meilleur prix.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité a dans ce domaine deux contraintes à respecter. Elle doit pouvoir offrir aux utilisateurs des programmes adaptés et modernes et ceux-ci doivent être compatibles avec l'ensemble du concept informatique de l'administration. Depuis plusieurs années, une collaboration s'est instaurée avec un partenaire privé dont le siège est en Valais mais qui a des bureaux à Renens. L'étude menée actuellement en partenariat avec cette entreprise va dans le sens des contraintes mentionnées.

La Commission de gestion n'est que partiellement convaincue par les arguments de la Municipalité et reviendra sur le sujet.

(2.18) *Préavis 18/98 et 32/99 Démolition du bâtiment « Corso » et aménagement d'une petite place publique.*

L'histoire du Corso est une longue saga qu'on nous résume en quelques mots. La lecture des comptes est à l'image de l'affaire du Corso. Elle est difficile, embrouillée, pas très claire. Dans cette affaire une chose est sûre, le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 1999 a accordé un crédit de Fr. 381'200.-- pour la démolition du Corso et une somme totale de Fr. 376'306.70 a été dépensée par la Commune de Renens pour exécuter les travaux. Dans cette somme est comprise la dépense non prévue au budget du préavis de la réalisation d'une fresque « Le bateau au port », soit un montant total d'environ 33'000 francs. Cette somme est pour moitié à la charge des SIE de l'Ouest lausannois et pour moitié à la charge de la Commune de Renens, soit Fr. 16'935.55. La facture serait en possession de Sécurité sociale qui était à l'époque responsable des affaires culturelles.

Remarque 2 – La Commission de gestion souhaite voir cette facture.

Réponse de la Municipalité: Cette remarque est parfaitement justifiée. Une facture aurait dû être exigée bien que cela ne soit pas l'habitude dans les milieux artistiques. Par contre, les travaux ont été confiés sur la base d'un devis (voir annexe). Par la suite, le paiement a été effectué sous la forme d'acomptes.

La Commission de gestion remercie la Municipalité de sa réponse.

Remarque 3 - Tout en saluant la réussite artistique de cette initiative, la Commission de gestion note qu'une telle décision aurait pu faire l'objet d'une communication municipale auprès des Conseillères et Conseillers communaux. De plus, la Commission culturelle aurait dû être associée à ce choix jusqu'au bout.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend note de cette remarque justifiée et, si l'occasion se représente, ira dans le sens souhaité par la Commission de gestion.

La Commission de gestion s'en réjouit.

Page 19 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(3.11) Pourquoi le préavis 40/00 Trottoirs avenue du Censuy n'est-il pas encore bouclé ?

Il sera bouclé en 2003. Il n'y aura pas de dépassement ou alors tout au plus de 5'000 francs. Le préavis avait été laissé ouvert dans l'espoir d'utiliser le solde pour la rue du Silo.

Remarque 4 – La Commission de gestion s'étonne qu'on utilise les fonds attribués à un préavis pour des dépenses sans rapport avec celui-ci.

Réponse de la Municipalité : Il y a eu un malentendu concernant le nom des rues. En effet, il fallait comprendre l'avenue du Censuy au lieu de l'avenue du Silo. Le préavis No 40/ 00 dont il est question ainsi que le préavis No 63/ 01 – Déplacement de la rue du Caudray (ou du Silo) dans le plan de quartier P36 – Construction du giratoire Censuy-Silo-Simplon-Préfaully, seront bouclés en 2003.

S'il est juste de relever que le préavis No 40/ 00 a été laissé ouvert pour des travaux divers et imprévus (montant au préavis : Fr. 26'840.--), c'est pour permettre la réalisation d'environ 15 m de trottoir et chaussée qui relie les deux secteurs concernés par ces préavis. Montant de ce travail imprévu : environ Fr. 10'000.--.

La Commission de gestion s'étonne de cette pratique et espère qu'à l'avenir cela ne se reproduise pas.

Page 23 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(4.15) Pense-t-on instaurer des macarons de parcage pour les résidents de certains quartiers ?

Cette question concerne également Sécurité publique. Urbanisme-Constructions-Bâtiments n'est pas favorable à ces macarons.

Observation 5 – Pour des raisons de politique du trafic, il faut éviter que des Renanais soient obligés d'aller au travail en voiture seulement parce qu'ils ne peuvent pas laisser leur voiture parkée dans leur quartier pendant la journée. La Municipalité est priée de chercher une solution (macarons ou autre).

Réponse de la Municipalité: Du point de vue urbanistique, la loi sur l'aménagement du territoire cantonal (LATC) exige une place de parc pour 80 m² habitables. Cette règle est respectée et devrait permettre à chacun de parker aux abords de son domicile, tout au moins aux abords des nouvelles constructions.

Du point de vue de la Sécurité publique, l'évolution du nombre d'immatriculations d'automobiles au cours des années a contraint les autorités à baliser des zones rouges dans les quartiers comportant des constructions anciennes ne disposant pas ou peu de places de parc.

Avec le temps et à cause de la mobilité professionnelle des citoyens, ces places de stationnement longue durée destinées aux habitants de ces quartiers ont été occupées par des gens venant de l'extérieur et travaillant dans ces quartiers. Afin de préserver la qualité de vie des habitants de ces secteurs et leur offrir des possibilités de parcage convenables, les zones rouges ont été supprimées et remplacées par des zones bleues ou blanches de courte durée. A Renens, la situation peut se décomposer en deux volets. Dans le centre de la localité, les habitants qui ne disposent pas d'une place de parc privée peuvent louer une case dans les parkings de l'Hôtel-de-Ville ou de la Sa vonnerie. Quant à la périphérie, elle comporte un nombre suffisant de places de stationnement libres ou limitées à 10h00.

Ainsi, les personnes qui souhaitent se rendre à leur travail autrement qu'en voiture ont des solutions à leur disposition pour entreposer leur véhicule. C' est pourquoi la création de macarons de parcage ou autre solution ne se justifie pas pour l'instant.

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité qui ne répond pas aux préoccupations exprimées.

Page 24 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(4.19) Peut-on voir le cadastre du bruit de la Commune dans son état actuel ?

La Commission a reçu la brochure « Le cadastre du bruit routier pour la Commune de Renens, datée de mars 1993. Il est mentionné dans ce document qu'il devra être régulièrement tenu à jour et que notamment l'inventaire des installations qu'il contient devra être réactualisé au moins tous les 5 ans.

Observation 6 – La Commission de gestion souhaite que ce document soit effectivement tenu à jour.

Réponse de la Municipalité: L' Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) donne aux cantons la compétence de gérer le cadastre du bruit. Dans le Canton de Vaud, le Service de l'environnement et l'énergie (SEVEN) est chargé de cette mission. La fréquence des mises à jour n'est pas définie dans l'Ordonnance.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

Page 27/28 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(5.11) Peut-on consulter les cahiers des charges du Chef de service et de l'animateur, ainsi que du nouveau poste qui vient d'être créé ?

On nous remet le cahier des charges du Chef de service qui n'est pas encore terminé, celui de l'animateur nous est remis ainsi que celui du nouveau poste. Pour les employés de la bibliothèque et ceux de la Salle de spectacles, un descriptif de fonction est en discussion.

Observation 7 – La Commission de gestion souhaite que l'élaboration des cahiers des charges soit effective dans tous les dicastères et soit uniformisée sous la responsabilité du Chef du Service du personnel.

Réponse de la Municipalité : Depuis le début 2003, la nouvelle politique de ressources humaines progressivement mise en place par le Service du personnel, inclut notamment la rédaction systématique de descriptifs de postes pour chaque collaborateur. Ce document uniformisé fixe les exigences du poste, ses responsabilités principales ainsi que les compétences nécessaires. Indispensable pour réaliser l'évaluation périodique du personnel, le descriptif de poste nominatif est en cours de réalisation.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

Page 30 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(6.2) En 2002, combien y a-t-il eu de départs et de mutations de personnel dans votre dicastère ? Qui décide de repourvoir un poste vacant et pour quelle échéance (avant le départ, au même moment ou plus tard) ? Une réévaluation du poste est-elle effectuée ? Pratique-t-on la mise au concours ?

Il y a eu deux départs à la retraite, ainsi que 3 démissions, plus le licenciement d'une aspirante de police. La Municipalité décide des postes à repourvoir. Cela passe par une mise au concours dans la plupart des cas. En ce qui concerne la Sécurité publique, il est difficile de trouver des policiers déjà formés. Il manque environ 450 policiers en Suisse Romande.

Il y a eu deux réévaluations de postes suite à l'audit : il n'y a pas eu de remplacement d'un adjudant et un échelon a été supprimé dans la hiérarchie. Une nouvelle employée ex-apprentie a remplacé Mme Pellet lors de son départ à la retraite à fin février 2003. Mme Pellet travaillait à 58% et la nouvelle employée à 100 %. Il n'y a cependant pas eu de réévaluation du poste, car vu la différence d'ancienneté entre ces 2 personnes il n'y a pas eu d'influence financière. Le poste n'a pas été mis au concours.

Remarque 5 – La Commission de gestion s'étonne qu'on puisse faire passer un poste de 58 % à 100 % sans réévaluation des tâches.

Réponse de la Municipalité: Il s'agit d'un poste d'employée d'administration au secrétariat de police. Le passage d'un taux d'activité de 58,82 % à 100 % résulte de la proposition faite par BLANC CONSULTANTS SA, basée sur l'étude des statistiques relatives au volume des activités enregistrées ces dernières années.

Le poste repourvu à 100 % suite au départ à la retraite d'une collaboratrice a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en collaboration avec le consultant et à l'heure actuelle la nouvelle collaboratrice assume des tâches beaucoup plus diversifiées que par le passé. Cette nouvelle organisation a permis de décharger plusieurs collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de police afin qu'ils puissent mieux gérer les activités courantes.

La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la façon dont ce poste a été repourvu.

Page 33 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(6.11) Des progrès ont-ils été réalisés en 2002 quant à la confidentialité des téléphones et des transmissions de la police à la réception du poste de police ?

Vu les incertitudes liées à Police 2000, la Municipalité n'a pas souhaité engager des frais importants. Néanmoins on a amélioré l'isolation phonique grâce à une paroi allant jusqu'au plafond et on a mis des verres opaques à la réception. De plus, chaque fois que le planton répond à un appel radio, le son du haut-parleur est coupé.

Remarque 6 – La Commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir donné suite à son observation de l'année dernière.

Page 33 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(6.13) Comment le Contrôle des habitants s'assure-t-il que les personnes habitant effectivement Renens y déposent bien leurs papiers ?

Chaque propriétaire ou gérant d'immeuble doit déclarer au contrôle des habitants chaque arrivée ou départ. Le Service de la population doit annoncer le départ d'un de ses habitants au contrôle des habitants de la commune de destination. Si la personne qui arrive sur la Commune ne s'est pas présentée dans un délai de 2-3 semaines, elle est convoquée.

Observation 8 – Sécurité publique devrait effectuer des contrôles réguliers de la situation des habitants non inscrits ou payant leurs impôts ailleurs.

Réponse de la Municipalité: Les habitants non inscrits dans la base de données du Service de la population ne peuvent pas être contrôlés dès lors qu'ils sont inconnus. Ces cas ne peuvent être décelés qu'au hasard d'une intervention de police ou sur dénonciations, souvent anonymes. Les personnes en infraction sont dénoncées en Commission de police et le suivi de ces affaires sur le plan de la Loi sur le contrôle des habitants est assuré par le Service de la population.

Dès régularisation dans la base de données du SPOP, le problème de l'assujettissement à l'impôt est résolu.

La Commission de gestion prend acte de la réponse.

Page 33/34 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(6.14) La Police effectue-t-elle un contrôle des personnes habitant à Renens et roulant avec des plaques non vaudoises ?

La Police ne fait pas systématiquement de contrôle, puisque certaines personnes ont une résidence secondaire dans un autre canton.

Remarque 7 – Pourtant ces contrôles pourraient apporter des renseignements précieux en ce qui concerne l'observation précédente.

Réponse de la Municipalité : La commune de Renens comptait au 31.05.03 773 personnes inscrites en résidence secondaire. L'étude réalisée il y a quelques années avec la Direction des finances avait démontré qu'une infime minorité de personnes, après définition des cas clairement identifiés comme étant assujettis à l'impôt, pouvait justifier une répartition

intercantonale des impôts.

Le contrôle des véhicules à plaques confédérées repérés à Renens permettrait simplement au canton de Vaud d'encaisser des taxes sur les véhicules. Les critères du droit fédéral sur la circulation routière faisant obligation d'immatriculer son véhicule dans un canton plutôt qu'un autre sont très différents de ceux liés à l'assujettissement à l'impôt d'une personne physique. La détermination du for fiscal principal d'un contribuable n'est pas simple et n'est pas du ressort de la police. Il faut rappeler qu'en raison du perfectionnisme qui fait la particularité de notre pays, des différences fondamentales existent entre le domicile civil, le domicile fiscal, le domicile politique et le domicile d'assistance par exemple.

Tout en reconnaissant la complexité du système, la Commission de gestion est déçue de la réponse.

(Audit)

Observation 9 – L'audit fait état de carences dans beaucoup de domaines, ce qui est grave. La Commission de gestion souhaite vivement que cet audit et la prise en considération des remarques constructives de Blanc Consultants permettent d'améliorer cette situation qui ne saurait perdurer.

Réponse de la Municipalité : Il est bon de rappeler que le but d'un audit ne vise pas à faire l'inventaire des points forts ou faibles mais de relever ceux qui peuvent être améliorés et faire progresser l'organisation. Sur un plan général, BLANC CONSULTANTS SA est arrivé à la conclusion qu'aucun dysfonctionnement grave ou sérieux n'avait été constaté et que la police de Renens remplissait sa mission avec succès, dans un environnement plus difficile que dans d'autres régions, avec des effectifs limités et 24 h/24 h.

En ce qui concerne les différentes difficultés recensées, tout comme la Commission de gestion, la Municipalité a la volonté de trouver des solutions. Pour ce faire, différents objectifs ont été fixés et des groupes de travail constitués. La Municipalité a chargé le groupe de pilotage de suivre de près ces travaux et de veiller à la résolution des problèmes soulevés.

La Commission de gestion prend acte de la réponse et restera attentive à l'évolution de la situation.

Page 44 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002

(7.14) Quel est le prix des repas dans les réfectoires scolaires ? Pourquoi y a-t-il eu une augmentation ? Comment se concrétise le label « Fourchette Verte » ? Peut-on avoir la liste des menus de ces 2 derniers mois ?

Les prix s'échelonnent entre Fr. 5.-- et Fr. 9.50 selon le revenu des parents. Le prix maximum a passé dans les 2 réfectoires de Fr. 8.50 à Fr. 9.50 pour s'adapter à la demande de M. Helfenstein, traiteur pour le réfectoire Sud. Au nord, en compensation de l'augmentation un dessert est désormais compris.

Pour obtenir le label « Fourchette Verte », il faut répondre à certains critères : un plat du jour varié, sain et équilibré, des boissons sans alcool à un prix favorable et un environnement

respecté. Aucun des 2 restaurateurs concernés ne désire se soumettre à ce label, quoique tous deux soient sensibles à la diététique. Au sud, les menus sont composés par le restaurateur ; au nord, ils le sont par la responsable du réfectoire et le restaurateur (Estoril).

Observation 10 – La liste des menus du mois écoulé devrait être envoyée aux parents avec la facture.

Réponse de la Municipalité : il a tout de suite été tenu compte de cette observation et les parents recevront dorénavant la liste des menus du mois écoulé en même temps que la facture.

La Commission de gestion accepte la réponse et remercie la Municipalité.

(Biens communaux)

Observation 11 – La Commission de gestion souhaite que la nouvelle salle de gymnastique des Pépinières, ainsi que le chemin piétonnier qui y mène, soient accessibles aux parents avec poussettes et aux personnes handicapées.

Réponse de la Municipalité : La zone du Collège des Pépinières est soumise à des déprédations quotidiennes. Dès lors, le choix d'une barrière empêchant l'accès aux vélomoteurs peut s'expliquer. Cependant, il est souhaitable que les poussettes et les personnes handicapées puissent accéder au parc public de Saugiaz.
C'est pourquoi, nous allons étudier une solution qui empêche les passages des boguets et permette celui des voitures d'enfants et des handicapés.

La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

♦ **Les interventions de M. J.-P. Leyvraz et de Mme T. Maystre concernent l'observation No 5 - page 23 du rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002**

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : J'ai connu autrefois, quand il n'y avait pas encore les macarons à Lausanne, une personne qui avait des convictions écologistes et qui pourtant se rendait régulièrement en voiture à son travail, alors que la distance à parcourir était de moins d'un kilomètre. Pourquoi ce comportement surprenant ? Tout simplement parce que cette personne ne pouvait pas laisser sa voiture près de son domicile pendant la journée, tandis qu'à son travail elle le pouvait.

C'est justement pour éviter ce genre d'absurdité dans une commune, qui participe au programme « l'Energie dans la Cité » et à l'Agenda 21 et qui organise une journée sans voitures que notre commission a formulé cette observation.

Or la réponse municipale ne donne pas une impression de bonne compréhension du problème. C'est particulièrement flagrant quand on nous vante les mérites des places à longue durée de 10 heures. Les places à 10 heures sont la chose la plus absurde qui soit

puisqu'elles obligent les habitants qui les occupaient pendant la nuit à partir le matin en voiture (plutôt qu'en transports publics) et ceci pour quoi faire ? Justement pour laisser la place à un pendulaire qui peut ainsi venir en voiture plutôt qu'en transports publics. Autrement dit, ces places mises à 10 heures augmentent chacune artificiellement le trafic routier de 2 unités. En plus le pendulaire peut utiliser gratuitement ces places, tandis que pour l'habitant on nous dit que s'il n'est pas content il n'a qu'à louer une place de parc. Nous devons avoir une politique du stationnement qui soit réfléchie et réponde à des objectifs clairs. Une telle politique devrait favoriser deux catégories. D'une part les clients des commerces, visiteurs et autres catégories assimilables en leur mettant à disposition des places à courte durée (et non pas à 10 heures) afin d'assurer une bonne rotation et de servir un grand nombre de personnes par place offerte. Et d'autre part les habitants qui désirent ne pas utiliser leur voiture à tout bout de champ en leur permettant de la laisser se reposer pendant la journée et d'éviter ainsi du trafic inutile. Ces 2 objectifs peuvent être satisfaits simultanément par une politique de macarons pour les habitants.

C'est pourquoi je suis pour maintenir l'observation.

Mme T. Maystre (AeC) : La réponse de la Municipalité ne meconvient pas. D'une part, elle érige au niveau de la loi (en l'occurrence du LATC) des recommandations qui ne sont que des normes de la VSS (Versicherung des Schweizerischen Strassenfachleute).

D'autre part, elle néglige le fait que la situation en nombre de places n'est pas toujours confortable pour les habitants en "périphérie". Si la Municipalité estime que la situation est maîtrisée au "Centre" grâce à un système de location, qui pourrait d'ailleurs s'apparenter aux macarons, le système de zone (2 ou 10 heures, voire plus) n'est pas favorable aux habitants.

J'ai entendu, par exemple, qu'à Florissant des habitants ont souhaité que le système du macaron soit introduit.

Renens a la chance d'avoir des transports publics relativement performants. Pour les rentabiliser, il faut que les habitants puissent facilement laisser leur voiture à la maison. Le système des macarons peut y contribuer. C'est pourquoi, je refuse cette réponse.

M. le Président soumet au vote les diverses observations, toutes sont acceptées sauf :

- l'observation No 4 est refusée à l'unanimité et 5 abstentions
- l'observation No 5 est refusée à l'unanimité et 5 abstentions

M. P. Mettraux, président de la commission de gestion, souhaite apporter une modification au "Rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2002".

(...) En effet, il faut lire au 2^{ème} paragraphe comme suit : "Dans le cadre de ses investigations, la Commission de gestion a notamment rencontré la Commission des finances, ceci conformément au Règlement du Conseil communal, ainsi que M. le Président du Conseil communal, son Bureau, **ainsi que Madame la Secrétaire du Conseil communal**, Monsieur le Secrétaire municipal, accompagné de Madame la Préposée au registre des électeurs, afin de se tenir informée des nouvelles dispositions prises, suite à l'entrée en vigueur du vote par correspondance. Il nous importait de connaître les compétences de chacun, ainsi que les modalités de traitement des votes par correspondances(...)

◆ Le Président de la commission donne lecture des remarques finales :

Malgré ses observations et remarques, la Commission de gestion est convaincue de la bonne gestion générale de la Commune. Elle remercie sincèrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de service et tout le personnel de la Commune pour leur engagement au service de notre Ville. Elle adresse des

remerciement particuliers à M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, pour son active et fructueuse collaboration.

A titre personnel, je remercie très cordialement les membres de la Commission de gestion de leur engagement, de leur collaboration active et de l'esprit constructif et objectif avec lequel ils ont accompli leur mission. Un grand merci pour sa disponibilité et son efficacité au secrétaire de la Commission, M. J.-P. Leyvraz, qui a effectué un travail de fourmi, afin que séance après séance, les rapports soient tenus à jour, ce qui n'est pas une sinécure, surtout lorsque l'on siège deux fois par semaine.

Arrivés au terme de leurs travaux, c'est à l'unanimité que les membres de la Commission de gestion vous proposent d'accepter la gestion communale 2002 et, par voie de conséquence, les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion générale sur la gestion- exercice 2002.

Mme N. Haas-Torriani (F.r.) souhaite que lors de la présentation du prochain rapport de gestion (soit exercice 2003), le président-rapporteur donne lecture de tout le contenu des observations, remarques, etc... ceci pour une meilleure compréhension des spectateurs que des téléspectateurs.

La parole n'étant plus demandée, **M. P. Mettraux**, président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
Où le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A P P R O U V E

la gestion de l'exercice 2002 et en donne décharge aux organes responsables.

Soumise au vote, **la gestion de la Commune de Renens pour l'exercice 2003 est acceptée à l'unanimité.**

M. le Président remercie et félicite l'ensemble de la commission de gestion pour son excellent travail.

14. Préavis No 23 :

Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

15. Préavis No 27 :

Service de voirie-espace verts - renouvellement d'un tracteur avec tondeuse ventrale.

Dépôt du préavis - discussion préalable.

M. le Président nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe libéral	:	M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur
Du groupe socialiste	:	Mme Marcelle Bourquin Chuard Mme Loes Langeveld M. Pierre Larchevêque
Du groupe Fourmi rouge	:	Mlle Elena Torriani M. Ali Hemma Devries
Du groupe AeC	:	Mme Yvonne Zurcher
Du groupe radical	:	Mme Florence Widmer Mme Nicole Dupont M. Claude Regenass

0. Propositions individuelles et divers.

M. J.-M. Dupuis (lib.) développe sa motion "Planification scolaire à Renens".

La commission chargée d'étudier le préavis No 25, en a approuvé les conclusions. Elle est consciente du fait que cette location apporte une solution provisoire et n'a, par conséquent, rien de définitif. Partant de ce constat, la commission dépose **la motion** suivante :

Les soussignés demandent à la Municipalité de Renens un rapport de planification scolaire pour janvier 2004.

Cette planification scolaire englobera les cycles primaires et secondaires. Elle comportera les points suivants :

- inventaires des besoins
- équipements scolaires
- les prévisions réalistes à 4 ans avec les effets domino connus
- une projection à 10 ans, en tenant compte des nouvelles constructions de Renens, du taux de rotation, de l'hypertrophie cantonale, des statistiques et de l'expérience
- un tableau financier comportant les coûts d'investissements et d'exploitations.

M. O. Golaz, conseiller municipal, indique que la Municipalité accepte de prendre en compte la motion déposée par la commission d'étude du préavis No 25.

Mme N. Dupont (rad.) dépose une interpellation concernant l'insécurité, les incivilités et les agressions à la Piscine de Renens :

Le sujet est plus que d'actualité, partout nous pouvons lire ou entendre que l'insécurité est présente dans les lieux publics, que les incivilités, les agressions de tous genres et les vols, entre jeunes, se produisent quotidiennement près de chez nous et dans toute la Suisse.

J'ai pris connaissance qu'il y a de plus en plus de délits mineurs à la Piscine de Renens. Souvent, les professionnels de cette entreprise n'ont pas le temps, ni les moyens de faire face à ces délits.

Je demande à la Municipalité de m'informer si elle a conscience de ce problème, si elle envisage un effectif pour palier les professionnels et si la Piscine prend des mesures énergiques pour dissuader les récidivistes. Je désire connaître :

- ✓ le nombre de ces délits de tout genre : par semaine, par mois ou pour toute la saison ?
- ✓ s'il y a une augmentation par rapport aux années précédentes ?
- ✓ si les autorités scolaires sont informées lorsque les professionnels de la piscine ou la police doivent intervenir ?

Je remercie, par avance, la Municipalité de répondre à ma requête.

Remarque :

Madame la conseillère Nicole Dupont remet avec son interpellation diverses photocopies :

- **un article paru dans le Blick, daté du 20 juin 2003**, nous informe que plusieurs communes en Suisse ont des patrouilles de polices à la piscine et qu'il y a moins de problèmes ;
- **le courrier des lecteurs du mercredi 25 juin 2003** nous informe que nous sommes confrontés à une image de plus en plus vive de la violence.

M. P. Petter, conseiller municipal, va prendre contact avec les membres de la piscine pour obtenir certaines informations. Il est conscient que les effectifs actuels de la police n'ont pas permis de faire des patrouilles pédestres ailleurs que dans les rues de la Ville ; il avait été prévu d'en faire également du côté de la Piscine, c'est peut-être une mesure qu'il faudra prendre par la suite !

M. M. Perreten, conseiller municipal : Madame la conseillère Nicole Dupont affirme avoir connaissance qu'il y a de plus en plus de délits mineurs à la piscine et que les professionnels de cette entreprise n'ont pas le temps, ni les moyens de faire face à ces délits.

La situation n'est évidemment plus la même qu'il y a 20 ou 30 ans, mais si l'on se base sur les 15 dernières années, ce début de saison n'est pas plus préoccupant que les autres. La courbe des délits enregistrés à la piscine suit la fréquentation, il y a plus de problèmes les week-end de forte affluence que le matin en semaine. 2003 est éloquent à cet égard, puisque l'on enregistre 78'326 entrées entre le 7 mai et hier. Lorsqu'il y a une telle concentration d'usagers, en piscine, dans un festival, une fête populaire ou ailleurs, le risque augmente naturellement. On ne peut donc pas dire qu'il y a de plus en plus de délits mineurs à la piscine de Renens.

Les professionnels de la piscine, comme Madame Dupont les appelle, sont effectivement des "professionnels" instruits à la maîtrise des situations à problème. M. Eicher fait partie des

responsables de la formation dans le cadre du diplôme d'employé d'établissement de bains IBGA, reconnu sur l'ensemble du territoire Suisse. Le secrétaire de la société est responsable de l'organisation de ces cours en suisse romande. En sa qualité d'assistante du chef d'exploitation, madame Eicher, comme son mari, a 15 ans d'expérience à la Piscine de Renens ; mère de famille, elle maîtrise bien les relations entre les parents, adolescents et enfants, tout en sachant faire la différence dans la gravité des cas. Les autres employés de la piscine de Renens sont régulièrement instruits dans ce domaine.

Dans une autre question, Mme Dupont demande si la Municipalité a conscience du problème, si elle envisage un effectif pour assister les professionnels et si la piscine prend des mesures énergiques pour dissuader les récidivistes.

Durant la saison de mi-mai à mi-septembre, la Commission d'exploitation se réunit tous les 15 jours avec le chef d'exploitation, M. Eicher. Selon la convention avec la Société coopérative, la Municipalité dispose d'un siège au sein de cette commission. Votre serviteur en fait partie. De plus, la Municipalité dispose de 3 sièges au sein du Comité de la société, Messieurs Petter, Bovier et votre serviteur sont ses délégués dans ce cas. La Municipalité suit donc de près la gestion de la piscine.

Pour ce qui est des mesures énergiques prises, il faut relever l'appel systématique à la police lorsqu'un voleur est identifié. La collaboration avec la police est excellente et la piscine dispose là d'un solide appui. De plus, les auteurs de troubles et les voleurs sont systématiquement interdits de piscine pour le restant de la saison ; lorsque l'adresse est connue, l'interdiction est communiquée par écrit aux parents.

Dans toute la mesure du possible, ceux-ci sont convoqués à la piscine pour un entretien avec les responsables. Cette opération n'est pas toujours facile pour diverses raisons faciles à imaginer. Les maîtres de sport ou responsables de classes ou groupes sont informés de l'interdiction lorsqu'ils sont connus, mais il faut savoir que les auteurs de délits proviennent parfois de communes ou régions très éloignées. Nous avons une clientèle importante venant de fort loin, voire de France voisine.

Les casiers ont été déplacés à l'extérieur des vestiaires ce qui autorise leur surveillance en continu par un système vidéo. Les séquences sont enregistrées, afin de pouvoir visualiser la période durant laquelle un vol a été constaté. Malheureusement, la plupart des vols annoncés concernent des effets déposés sur le gazon, alors que les casiers sont disponibles en suffisance. Il faut aussi parfois savoir faire la différence entre "vol annoncé", "vol réel" et simple perte !

Pour ce qui est des statistiques demandées par Mme Dupont , les voici :

Mois de mai 2003

Nombre de visiteurs : **12'976**
Vols signalés : **10**, dont 5 sur la pelouse
Voleurs identifiés : **5 remis à la police**
Bagarres ou disputes entre "ado" : **1**

Mois de juin 2003

Nombre de visiteurs : **65'350**
Vols signalés : **34**, dont 27 sur la pelouse
Voleurs identifiés : **6 remis à la police**
Bagarres ou disputes entre "ado" : **6, dont**
4 avec interventions de police !

En résumé, la situation est naturellement préoccupante, mais on ne peut pas parler d'aggravation ou de problème important, compte tenu de tous les éléments évoqués. Il est clair que si cela devenait nécessaire, d'autres mesures seront prises en concertation avec tous les services officiels concernés, y compris ceux responsables de l'encadrement des jeunes.

La piscine reste une installation de loisirs appréciée et à tout le moins aussi sûre que d'autres accueillant autant de monde (5'700'000 de visiteurs depuis l'ouverture en 1969 et 160'000 personnes en moyenne par année sans problème majeur).

Les responsables tiennent et appliquent une politique ferme à l'égard des "trouble-fête" tout

en évitant de trop "policer" une institution qui se veut avant tout ludique et agréable pour tous.

J'estime ainsi avoir répondu à Madame la conseillère communale Nicole Dupont.

Mme N. Dupont (rad.) : Je remercie Monsieur le conseiller municipal pour sa réponse ; je me réjouis d'entendre que des mesures énergiques sont prises. Toutefois, bien des délits et victimes passent inaperçus, beaucoup de jeunes, la peur au ventre, ne désirent pas en parler. Ces jeunes se font harceler quotidiennement.

Des patrouilles de police ont prouvé, dans d'autres cantons, que certains délits mineurs avaient diminués.

A la piscine de Renens, il y a quelques années des mesures ont été prises quant aux vols dans les vestiaires ; les casiers se trouvent actuellement à l'extérieur de ceux-ci, la pose de caméras avait été envisagée, mais malheureusement interdite dans les vestiaires. Aujourd'hui avez-vous constaté moins de vol ?

Mais n'oublions pas que toute mesure judiciaire doit avoir son pendant sur le terrain, soit une police recevant la confiance de ses concitoyens et bénéficiant de compétence et de possibilités d'intervention.

Ainsi la population retrouvera la sécurité qu'elle mérite et pour laquelle elle contribue financièrement.

Je propose à la Municipalité d'être attentive à l'évolution de la situation et demande d'instaurer si le besoin se fait sentir des travaux d'utilité publique (nettoyage de forêt ou de la piscine, etc...) à défaut d'améliorer les mœurs de l'intérieur, de recourir à la prévention dans les écoles ; il faut se résigner à appliquer une répression ferme.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : Le temps a passé depuis que nous nous sommes mobilisés contre la fermeture de la poste du "Village". Depuis, plusieurs bureaux ont fermé et on parle maintenant de fermer la poste de Chauderon. Qu'en est-il de la poste du "Village" ?

- est-il prévu de la fermer et si oui quand ?
- si ce n'est plus le cas, quelles garanties aurons-nous de sa survie à long terme
- ? - si on ne le sait pas, que pourrait-on entreprendre pour sa sauvegarde, sachant que la Poste est sensée consulter les communes concernées afin de garantir un service universel de proximité ?
- Y a-t-il quelque chose à faire pour prévenir l'annonce de sa fermeture ?

Ce deux bureaux sont absolument nécessaires, preuve en est de leur fréquentation. J'espère que nous pourrons les préserver.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, tient à rassurer Madame la conseillère Karine Clerc Ulloa. En effet, la poste - il y a une année - avait assuré depuis Berne du maintien du bureau de poste de "Renens-Village".

Bien évidemment, ce n'était pas assurance pour les 10 ou 5 ans à venir, mais jusqu'à ce jour la "Poste" nous a assurés qu'elle reprendrait contact avec nous s'il y avait des modifications dans leurs projets futurs.

Mme M. Bandelier (soc.) : Certains esprits chagrins martèlent qu'à Renens, il ne se passe rien. Le printemps 2003 leur aura, on l'espère infligé un cinglant démenti avec, en particulier deux importantes manifestations urbaines : je veux parler, bien sûr du Festival du Théâtre en Herbe et notre magnifique Fête Interculturelle. Cerise sur le gâteau, Jupiter

tonnant avait choisi d'aller batifoler avec ses nymphes et c'est sous le soleil que nous avons pu, à ces deux occasions, accueillir une foule ravie.

On aura pressenti, je présume, que ce préambule enthousiaste déboucherait sur quelques propos plus amers.

En effet, je peux ici me faire l'écho des responsables de certaines manifestations, en l'espèce le Festival de Théâtre en Herbe : où étaient passés nos Municipaux et nos conseillers communaux ? N'en avaient-ils, pour reprendre les termes sans retouche d'un des bénévoles, rien à foutre ?

Certes, nous, élus municipaux et communaux, avons été mandatés par la population pour gérer au mieux le ménage de la Cité, mais cela nous dispense-t-il (tous partis confondus, j'y insiste !) de participer à la vie même de la communauté urbaine ?

En la circonstance, je vois là une parfaite illustration des familles où de (mauvais) parents, pour se débarrasser de leur progéniture, au mieux les envoient jouer dehors, au pire les installe devant la télé ou leur refilent cent sous pour aller s'acheter un gadget idiot!

Bien sûr, il faut remercier les autorités de participer, financièrement et pratiquement, à la mise sur pied d'une manifestation quelconque.

Mais il faut également se rappeler - constat enfantin - que, sans les bénévoles, il n'y aurait simplement pas de fêtes !

Ces derniers (les bénévoles) - à défaut de la manifestation proprement dite - ne méritent-ils pas une petite visite de courtoisie ?

M. M. Christinat (soc.) tient à remercier publiquement et sincèrement la secrétaire-réceptionniste du service de "voirie - espaces verts", Mme Decollogny, pour sa promptitude, suite à l'annonce que j'avais faite suite à un dégât concernant un regard (égout) à la jonction "Novalles/Bugnon" qui devenait dangereux.

Je remercie également les personnes dudit service qui ont - l'après-midi même - entrepris les travaux de réparation.

M. Ch. Widmer (rad.) : Vous ne m'en voudrez pas du "petit clin d'œil" qui va suivre !

Le 27 mars dernier, Monsieur le Président adressait à certains d'entre-nous un "zéro pointé" (cf. PV de la 2^{ème} séance).

En fonction de ce qui vient de se dérouler au sujet du point No 1 de l'ordre du jour de la séance, vous ne serez certainement pas surpris si ce soir c'est à Monsieur le Président du Conseil communal qu'il s'agit - pour le groupe radical - d'adresser un "zéro pointé" !

En effet, la votation en ce qui concerne la modification de l'ordre du jour s'est déroulée de manière correcte et il n'existait donc absolument aucune justification pour que le Président accepte, bien plus tard au point No 3 de l'ordre du jour, de remettre en cause la modification décidée en début de séance.

Ce n'est pas le sujet de la modification acceptée qui est en cause, mais bien le fait d'être entré en matière sur la demande de revenir sur la chose votée par le Conseil communal de ce soir.

Ce faisant, le premier paragraphe de l'art. 89 de notre Conseil communal n'a donc pas été respecté ! Merci de votre attention.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je pense que l'on peut comprendre qu'un certain nombre de conseillères et de conseillers étaient interloqués et ébahis par une telle proposition.

Si on était tous capables de répondre immédiatement à une proposition étrange et non prévue, cela aurait été mieux.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée de son dévouement professionnel à la chose publique et lui souhaite une bonne fin de soirée et un excellent été.

La séance est levée à 23H20.

Le Président :

La Secrétaire :

G. Nicolas

R. Joliat